



# Résolution générale

Présentée par :

**Patricia Augustin**  
Secrétaire confédérale

---

**La Confédération Syndicale des Familles**

53, rue Riquet - 75 019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80 Fax : 01 40 35 29 52

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org) Email : [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)



# SOMMAIRE

<b>A/ - INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>B/ - DROITS FONDAMENTAUX</b>	<b>7</b>
<b>1 - LE LOGEMENT</b>	<b>7</b>
1.1. Droit à un logement pour tous	
1.2. Droit au logement de qualité	
1.3. Garantir le droit à l'énergie pour tous	
<b>2 - L'ÉDUCATION</b>	<b>9</b>
<b>3 - ÉGALITÉ DES DROITS</b>	<b>10</b>
3.1. Droit de vivre en famille	
3.2. Droit aux prestations	
3.3. Droit à la justice et à la liberté	
3.4. Droit de vote	
<b>4 - DROIT À LA SANTÉ</b>	<b>11</b>
4.1. Prévention	
4.2. Information et protection santé	
<b>C/ - LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION</b>	<b>13</b>
<b>5 - REVENUS ET POUVOIR D'ACHAT</b>	<b>13</b>
5.1. Garantir un revenu minimum	
5.2. Un revenu pour l'autonomie des jeunes	
5.3. Politique sociale	
5.4. Politique familiale	
<b>6 - RÉFORME FISCALE</b>	<b>16</b>
6.1. Le Quotient Familial	
6.2. La TVA	
<b>7 - SANTÉ</b>	<b>17</b>
7.1. Protection sociale	
7.2. Accès et maintien aux soins de qualité	
7.3. Droit des malades	
<b>8 - LOGEMENT</b>	<b>19</b>
8.1. Encadrement des loyers – revalorisation des aides au logement	
8.2. Lutte contre les expulsions	
<b>9 - LE COÛT DE LA SCOLARITÉ</b>	<b>21</b>
<b>10 - SURENDETTEMENT</b>	<b>21</b>

<b>D/ - AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CSF</b>	<b>23</b>
<b>11 - LA FORMATION</b>	<b>23</b>
11.1. La formation syndicale de base	
11.2. Le développement des universités	
11.3. Les formations nationales décentralisées	
11.4. La formation des formateurs	
<b>12 - LA REPRÉSENTATIVITÉ</b>	<b>25</b>
12.1. L'adhésion	
12.2. Le super agrément	
12.3. Le développement par les élections	
12.3.1. - <i>Les Union de parents d'élèves de La CSF (UPE-CSF)</i>	
12.3.2. - <i>La campagne pour les élections HLM</i>	
12.3.3. - <i>Ra reconnaissance du statut de l'élu et du travail de nos représentants</i>	
<b>E/ - ENVIRONNEMENT</b>	<b>28</b>
<b>13 - DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>28</b>
13.1. Consommation et production responsables	
13.2. Changements climatiques	
13.3. Transports et mobilité	
13.4. Le nucléaire	
<b>F/ - LES PARENTS ACTEURS</b>	<b>30</b>
<b>14 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE</b>	<b>30</b>
<b>15 - LA PETITE ENFANCE</b>	<b>31</b>
<b>G/ - LA CSF, UN ESPACE OU S'EXERCE LA CITOYENNETÉ : LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>33</b>
<b>16 - LA MÉDIATION</b>	<b>33</b>
<b>17 - LES ESPACES ACCUEIL FAMILLES</b>	<b>34</b>
<b>H/ - LA DÉPENDANCE</b>	<b>35</b>
<b>18 - PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE</b>	<b>35</b>
<b>19 - L'AIDE AUX AIDANTS FAMILIAUX</b>	<b>36</b>
<b>I/ - CONCLUSION</b>	<b>37</b>
<b>J/ - CONTRIBUTIONS DES UD</b>	<b>39</b>

# A/ - INTRODUCTION

Ce congrès s'inscrit dans un monde en ébullition et dans un contexte général qui s'aggrave de jour en jour. Jugez-en :

- Une Europe qui, faute d'une démarche volontaire des chefs d'États pour une réelle gouvernance européenne associant tous les états membres, se fragilise face à l'immobilisme des dirigeants européens ; des États en faillite, dont la première puissance mondiale (USA), parce que les organismes financiers font la pluie et le beau temps ; des édifices qui s'effondrent face à une inaptitude à répondre aux situations de crise.
- La communauté internationale a été interpellée par des drames imposés par la nature (tsunami au Japon, tremblement de terre en Haïti), des drames dus à l'inconséquence des hommes et la mauvaise utilisation des ressources (catastrophe nucléaire de Fukushima, accidents de plateformes pétrolières) mais aussi des drames imposés par la volonté destructrice des hommes (guerres, attentats visant des civils...).

Comment accepter au XXI<sup>ème</sup> siècle, que l'on soit encore confronté à des catastrophes humaines telles que la famine en Afrique avec la perspective de millions de morts, notamment au Darfour ? Les réponses apportées sont-elles satisfaisantes ? Probablement pas ! Doit-on déduire que les millions de morts en Afrique laissent insensible la communauté internationale ? Certainement parce qu'ils ne pèsent pas lourd au regard des intérêts financiers !

Parallèlement on reprend espoir, car on a assisté à de grands mouvements de résistance citoyenne par des peuples qui font vaciller des régimes totalitaires, qui manifestent leur opposition aux plans d'austérité, qui exigent plus de liberté, plus de démocratie, plus de justice et qui exigent que la situation palestinienne soit réglée. Le dernier exemple est la Birmanie qui s'achemine vers une certaine démocratie, notamment avec l'élection de Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix.

Mais l'actualité récente nous confronte aux effets catastrophiques produits par le printemps arabe ou la chute de certains dictateurs. Ainsi après le renversement de Kadhafi en Lybie, les vétérans des légions libyennes bien armées et entraînés par des années de combat pour le compte de Kadhafi ont envahi le Mali. Ces miliciens bien équipés, convertis en conquérants y sont en position de force. Aujourd'hui certaines villes du Nord sont annexées par ces rebelles qui violent, volent, pillent, saccagent... En Syrie, les forces gouvernementales lancent des opérations militaires à l'arme lourde pour répondre à la contestation du régime de Bachar Al Assad d'une population qui se heurte à une répression sanglante. Des populations impuissantes sont en déroute face à une communauté internationale qui hésite encore sur l'attitude à adopter...

La France n'est pas épargnée de faits de violence qui, certes ne sont en rien comparables aux faits de guerre cités plus haut. En effet, ceux-ci relèvent plutôt d'actes individuels mais les effets sont tout aussi dramatiques et conduisent à l'instauration d'un climat de peur, de méfiance et d'insécurité.

Par ailleurs, on s'achemine vers un risque d'implosion générale. En effet, depuis notre dernier congrès en 2009, la fracture est grandissante. On trouve rapidement des centaines de millions pour sauver la finance mais on peine à rassembler quelques millions pour réduire la grande pauvreté...

Le fossé se creuse

- entre les politiques et le peuple, notamment avec les phrases assassines et méprisantes de certains élus ;
- entre les grands patrons qui s'enrichissent et les salariés qui s'appauvrissent : si « le travailler plus » est bien réel « le gagner plus » est un leurre.

- avec en prime, la volonté d'opposer les populations entre elles : français/immigrés, pauvres/moins pauvres, salariés/chômeurs/bénéficiaires minima sociaux...

On aboutit à une société de plus en plus inégalitaire et injuste qui se prive du dynamisme qu'apporteraient tous ceux qui sont maintenus à sa lisière.

La France est un pays riche où il y a de plus en plus de pauvres : 1 foyer sur 8 vit en dessous du seuil de pauvreté officiellement défini par l'INSEE. On note également un million de travailleurs pauvres en France. Cette situation est de plus en plus liée à la précarité de leur emploi (CDD, intérimaires...).

On aurait encore beaucoup à dire... Le constat est bien l'instauration d'une politique sociale axée sur les plus pauvres au détriment d'une politique familiale globale. De plus, encore une fois, par une succession d'exonérations de charges sociales et autres défiscalisations, en particulier chez les plus riches, on réduit les crédits publics et notamment ceux de la protection sociale. Ainsi, demain on va solliciter un peu plus les malades dans leur parcours de soins et demander aux pauvres d'être solidaires envers les plus pauvres.

Mais le contexte politique est tout autant compliqué et en même temps favorable à une lueur d'espoir. « Espérer n'empêche pas d'entreprendre », aussi, malgré tout, nous tracerons quelques perspectives avec des objectifs concrets pour les 3 ou 4 ans à venir.

En effet, La CSF s'est toujours battue pour une société plus solidaire, plus équitable, plus partageuse, plus « durable », plus sécurisée et non sécuritaire pour que chaque individu se sente bien, épanoui, libre et à la fois relié au collectif.

L'axe de ce congrès porte sur le « projet associatif de La CSF » qui va réaffirmer notre idéologie, les valeurs fondamentales qui guident nos façons d'agir.

La démarche syndicale propre à notre mouvement doit également se manifester et se concrétiser. En effet, à partir de demandes individuelles, nous devons apporter une réponse collective qui doit faire émerger des positionnements, voire des revendications.

A cette occasion, il est utile de se réappropriier les « 3 R + 1 », principes qui structurent et orientent notre approche : revendication – réalisation – représentation – responsabilisation, véritables boussoles pour la conduite de nos actions. Ces « 3 R + 1 » constituent les balises nécessaires à notre cheminement.

Par sa proximité des familles et son mode de fonctionnement, La CSF lutte contre le « repli sur soi » et permet l'émancipation individuelle et collective. Les familles viennent à La CSF pour plusieurs raisons (service, litige, envie de s'investir...) et peuvent rester pour les valeurs de La CSF.

Enfin, ne perdons pas de vue que dans 4 ans, La CSF aura atteint l'âge d'une maturité certaine et affirmée. Cette mandature aura donc à préparer la manifestation de ses 70 ans.

# B/ - DROITS FONDAMENTAUX

L'égalité de tous, inscrite dans les textes fondateurs de notre République et pilier des droits de l'Homme, est une condition essentielle pour que vive la démocratie.

Pour La CSF, les droits fondamentaux vont au-delà. Ils englobent nécessairement les droits économiques et sociaux. Le droit au logement, à l'éducation, à la santé, à la culture à un revenu et le droit à la protection des plus faibles, sont tous indispensables pour une vie digne en société. Ils doivent être garantis par la société et l'État.

Les droits fondamentaux ne doivent pas être remplacés par des « sous-droits » ce qui reviendrait à institutionnaliser l'exclusion. Ces droits fondamentaux sont la boussole du projet politique de La CSF et sont le terreau de la construction de ses revendications et ses actions.

## 1 - LE LOGEMENT

### 1.1. DROIT À UN LOGEMENT POUR TOUS

La France cumule depuis de nombreuses années un déficit important de l'offre de logement social. La crise du logement est un facteur aggravant de la crise sociale qui touche d'abord les catégories les plus défavorisées. Des milliers de familles avec enfants sont sans logis. Elles sont trop souvent la cible de marchands de sommeil, situation cautionnée par les pouvoirs publics puisque ces chambres insalubres sont payées avec des fonds publics. Certains hôtels insalubres mettent la vie des familles en danger.

Le retard pris dans la construction s'accompagne d'une marchandisation du logement (conventions d'utilité sociale, remise en cause du droit au maintien dans les lieux, vente HLM).

Les politiques de financement du logement interrogent les principes de solidarité nationale d'aujourd'hui. Conformément à sa vision exclusivement patrimoniale du logement, l'État a décidé le prélèvement de 275 millions d'euros par an sur le budget des bailleurs sociaux. Cette ponction constitue un grave désengagement financier de l'État. La baisse continue des aides à la pierre parachève la situation difficile auxquels les organismes devront faire face pour construire de nouveaux logements sociaux.

Enfin, avec la décentralisation, les collectivités locales jouent un rôle majeur notamment au niveau des agglomérations. De ce fait, de nombreuses lois pour le droit au logement se heurtent à une absence de volonté politique des instances locales. Ainsi, certains maires se font élire en promettant de ne pas construire de logements sociaux sur leurs territoires.

La loi DALO (droit au logement opposable) a désormais cinq ans d'existence. Force est de constater qu'elle n'a permis que de très maigres résultats en matière d'accès au logement des ménages les plus défavorisés.

Pour que les promesses en matière de « logement pour tous » ne soient pas vaines, La CSF considère qu'une part importante du budget national doit être consacrée au logement. D'autre part, un renforcement de loi SRU nous paraît indispensable pour garantir partout sur le territoire un accès au logement de qualité à un prix abordable pour les familles.

- *Pour La CSF, l'État est garant de la solidarité nationale. Il a la responsabilité de faire respecter la loi et d'assurer l'efficacité sociale des aides publiques. Offrir un logement à une famille, c'est lui permettre de prendre sa place dans la société. Elle se mobilisera pour :*
- *L'application et le renforcement de la loi SRU avec un relèvement des objectifs à 25 % de logements sociaux sur les communes de plus de 5000 habitants.*
  - *L'attribution prioritaire des aides publiques à la construction du logement social et l'obligation d'une contrepartie sociale pour toutes aides fiscales à l'investissement locatif.*

## **1.2. DROIT À UN LOGEMENT DE QUALITÉ**

Vivre dans un logement décent dans un environnement sain et de qualité est un droit fondamental pour le développement des familles. C'est pourquoi La CSF considère le dossier de la « qualité » comme un pilier central de son action dans les quartiers.

En effet, nous savons à quel point le climat d'un immeuble ou d'un quartier peut rapidement se détériorer lorsqu'un bailleur est déficient et n'assume plus ses responsabilités. À l'inverse, une politique volontariste – et concertée – d'amélioration de la qualité de service peut produire des effets importants et très concrets sur le quotidien des familles.

C'est pourquoi La CSF a développé son propre support d'évaluation de la qualité de service, dans une logique « d'expertise populaire ». Nous estimons en effet avoir, en tant qu'usagers, une expertise qui nous est propre et qui mérite d'être prise en compte par les bailleurs. Personne mieux que le locataire ne peut définir la nature du service qu'il attend en échange du paiement de son loyer et de ses charges. C'est donc en lien étroit avec les locataires et avec leurs organisations que doit être « coproduite » la qualité de service, sur la base d'engagements précis et mesurables.

Cet outil permet aujourd'hui à de nombreux militants de s'emparer du dossier « Qualité de service » et de mener un travail fructueux en lien avec leurs bailleurs, sur la base d'informations objectives.

- *La CSF se mobilisera pour :*
- *Renforcer l'évaluation de la qualité des logements et une vision partagée de la qualité de services entre les associations des locataires, les bailleurs et les pouvoirs publics locaux.*

## **1.3. GARANTIR LE DROIT À L'ÉNERGIE POUR TOUS**

L'énergie est un bien de première nécessité et son absence peut avoir des impacts sanitaires non négligeables.

Ne plus avoir de gaz pour se chauffer ou faire à manger, ne plus avoir d'électricité, impactent directement les besoins vitaux de familles entières ce qui est inacceptable à notre époque.

Or, les coupures d'énergie ont augmenté ces dernières années avec une telle croissance des prix (+ 20 % sur le gaz en 18 mois par exemple) qui alourdit les charges contraintes pour les familles. Trop peu d'entre elles bénéficient d'aides au paiement des factures, aides qui par ailleurs, sont trop faibles eu égard à la place essentielle du poste énergie dans le budget familial (par exemple le forfait charge pris dans le calcul de l'aide au logement ne tient pas compte des frais réels).

➤ **La CSF se battra pour :**

- *L'institution d'un véritable droit à l'énergie pour tous sur le modèle des autres droits élémentaires. Ce droit à l'énergie doit reposer notamment sur l'interdiction des coupures sèches en laissant une puissance minimum à destination des familles.*
- *Le maintien des tarifs règlementés en énergie, véritables garde-fou contre une envolée disproportionnée des prix.*
- *La mise en place d'un nouveau système de tarification par la progressivité des tarifs d'électricité en fonction de la consommation.*
- *L'élargissement du tarif première nécessité (TPN) à tous les fournisseurs afin que tous les consommateurs qui y ont droit y aient accès.*
- *La revalorisation du montant des aides ainsi que celle du forfait charges des allocations logement tenant compte des évolutions du prix de l'énergie.*
- *La réhabilitation thermique des bâtiments favorisant ainsi les économies d'énergie.*

➤ **La CSF proposera une réflexion sur le mode d'aides en matière d'énergie afin qu'il ne soit pas cantonné au seul dispositif des tarifs sociaux. Dès à présent, l'assiette des familles bénéficiant des tarifs sociaux doit être augmentée et ne doit plus se borner aux seuls bénéficiaires de la CMU.**

## 2 - L'ÉDUCATION

L'École publique a plus que jamais un rôle à jouer dans le fondement de la République et de son pacte démocratique mais elle ne peut l'assurer que dans une interaction avec l'ensemble des institutions éducatives, des partenaires associatifs et les familles. Elle permettra alors véritablement à tous les enfants et les jeunes de penser par eux mêmes, d'acquérir les outils nécessaires pour se former tout au long de leur vie, pour faire des choix que ce soit dans leur vie privée, professionnelle et citoyenne.

L'école reste une préoccupation importante pour l'ensemble des familles. Actuellement, le système scolaire est mis à mal et n'a certainement pas pris la mesure des défis auxquels notre société est confrontée car régulièrement sont dénoncés les mauvais résultats des écoliers français. Si le modèle républicain permet bien à tous d'entrer à l'école et d'y rester plus longtemps, l'accès à la réussite n'est pas assuré. L'école n'est plus un espace de promotion sociale et c'est bien cela qui génère désenchantement, rancœur, découragement et violence. Intégrer les enfants les plus en difficultés scolaires a un coût que les politiques ne veulent pas assumer. Pourtant donner les moyens au système scolaire de remplir ses missions, c'est investir pour l'avenir.

L'éducation que nous voulons, c'est permettre à tous les enfants de développer leurs potentialités, d'entrer dans une culture d'apprentissage digne des ambitions les plus hautes non pas dans le sens d'une perspective élitiste et sélective mais bien dans le but de permettre à chacun d'épanouir ses talents, au sein d'une société plus ouverte, plus constructive.

Pour La CSF, seul un service public de qualité doté de moyens humains suffisants peut assurer l'avenir de ce système.

➤ ***La CSF se mobilisera pour le droit à l'instruction et à une école de qualité. Elle va promouvoir toute action visant :***

- *L'augmentation du nombre d'adultes dans les établissements scolaires.*
- *L'augmentation de postes d'enseignants avec la mise en place d'une formation initiale et continue rénovée incluant pédagogie et psychologie.*
- *L'augmentation du nombre de postes de surveillants et la reconnaissance de leur fonction éducative.*

## **3 - ÉGALITE DES DROITS**

➤ **Pour une égalité de traitement quels que soient l'origine, le statut social ou familial**

### **3.1. DROIT DE VIVRE EN FAMILLE**

La misère que connaît un grand nombre de nos concitoyens conduit de plus en plus à des déchéances en chaîne. Ainsi, les situations d'endettement sont leur quotidien et l'éclatement des familles en est souvent l'une des premières conséquences. Puis suivent les dettes de loyer qui mènent directement aux expulsions et c'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir des parents accompagnés de leurs jeunes enfants sans domicile fixe. Cette situation donne lieu aux placements des enfants. C'est également une aberration de séparer les enfants de leurs parents pour des raisons économiques, quand on sait que les placements coûtent plus cher à la société que l'aide directe aux familles.

➤ ***La CSF se mobilisera pour empêcher l'éclatement des familles et les placements d'enfants au motif d'expulsion locative pour des seules raisons économiques.***

### **3.2. DROIT AUX PRESTATIONS**

Aujourd'hui, les enfants qui ont rejoint leurs parents vivant en France en dehors du processus du regroupement familial, ne sont pas reconnus, notamment pour l'obtention des prestations familiales. Ainsi, dans la même famille (en situation régulière) selon que l'enfant soit né en France ou dans son pays d'origine, il n'aura pas les mêmes droits.

Pour la CSF, il est inconcevable que dans le pays des droits de l'homme, qui a ratifié la convention des droits de l'enfant, l'on ne permette pas à un enfant de vivre auprès de ses parents. La situation des parents doit être prise en compte pour l'ouverture des droits aux prestations familiales.

➤ ***La CSF impulsera des actions pour que les enfants vivant en France avec leurs parents en situation régulière ouvrent droit aux prestations familiales, même si leur arrivée sur le territoire ne s'est pas faite dans le cadre du regroupement familial.***

### 3.3. DROIT À LA JUSTICE ET À LA LIBERTÉ

Les politiques défensives, répressives ou sélectives appliquées envers des familles étrangères, demandeuses d'asile, sans papier, ont des répercussions inacceptables sur les enfants : éclatement des familles, enfermement d'enfants en Centre de Rétention Administrative, reconduites à la frontière...

#### ➤ *La CSF militera pour :*

- *Le respect par l'État des droits de l'enfant et de sa famille, française ou étrangère, quelle que soit leur situation administrative en France.*
- *Le respect du droit d'asile.*
- *Le respect du droit de vivre en famille et du droit à la scolarisation.*

### 3.4. DROIT DE VOTE

Le droit de vote, lors d'élections locales, pour tous les habitants de la cité, même pour les ressortissants originaires de pays hors communauté européenne, est un élément fondateur du positionnement de chaque citoyen dans son environnement et détermine son implication et son appartenance dans la cité.

#### ➤ *La CSF se mobilisera pour obtenir le droit de vote, lors des élections locales, pour tous les étrangers vivant régulièrement sur le sol français depuis 5 ans.*

## 4 – DROIT A LA SANTÉ

### ➤ Une politique de prévention santé

#### 4.1. PRÉVENTION

Il n'y a pas de droit à la santé sans politique de prévention. Certes cette volonté implique des coûts mais la prévention est moins onéreuse que les soins curatifs. De plus, la prévention des maladies reste encore et toujours la meilleure manière de rester en bonne santé.

Les mesures d'accès et de qualité des soins ne seront efficaces que si elles sont combinées avec celles relatives à la mise en place d'une véritable politique de prévention, véritable parent pauvre de notre système de santé.

Où sont les médecins et infirmières scolaires ? Quels moyens donne-t-on au planning familial, aux PMI, aux centres de santé pour remplir leurs missions auprès des familles ?

Quels moyens pour l'éducation à la santé, apprendre à mieux se nourrir, à avoir une meilleure hygiène de vie... ?

➤ **La CSF préconise :**

- **La création d'un véritable budget spécifique au sein des caisses d'assurance maladie et des organismes d'assurance santé complémentaire, budget qui ferait l'objet d'un contrôle et d'une évaluation. Son montant devra être suffisant pour initier des travaux de recherches, des actions et un soutien à des actions de prévention, dont le développement est primordial.**
- **La mise en place d'un service public de santé avec l'instauration de centres de santé pluridisciplinaires qui prendraient en charge les patients dans leur globalité.**

#### **4.2. INFORMATION ET PROTECTION SANTÉ**

C'est par l'éducation et par l'information que l'on peut éviter des comportements porteurs de risques pour la santé. La prévention ainsi que les campagnes d'information et de dépistage doivent se faire avec les familles, les enfants et les jeunes là où ils vivent, par l'intermédiaire de l'Éducation nationale, des associations, des centres de santé, les PMI, dans les entreprises ainsi que les organismes d'assurance maladie, les professionnels de santé... sans esprit de culpabilisation.

Une meilleure santé provient également d'une amélioration des conditions de travail et des conditions de vie : stress, difficultés des transports... sont des facteurs de mauvaise santé et de morbidité.

- **La CSF militera pour un renforcement des campagnes de prévention en matière de santé (éducation à la santé, campagnes d'information...) à tous les niveaux et dans tous les lieux où se trouvent les familles : cantines scolaires, cantines professionnelles... Elle s'investira dans des campagnes d'actions et d'information pour permettre aux familles d'adopter des comportements plus favorables à une bonne santé.**

# C/ - LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION

## 5 - REVENUS ET POUVOIR D'ACHAT

Malgré la richesse de la France, une part importante de la société est en situation de pauvreté, voire de misère, du fait de la mauvaise répartition des richesses. Les sans abris sont de plus en plus nombreux, notamment les familles monoparentales avec de jeunes enfants. Les voitures ont tendance à devenir le seul refuge pour des familles sans domicile mais pas forcément sans emploi... Face à l'automatisation croissante, le plein emploi n'est pas pour demain. Parce que le travail manque, et manquera sans doute de plus en plus, il faut bien trouver un autre moyen de distribuer la richesse produite. De plus, l'émergence des « travailleurs pauvres », notamment avec le développement des temps partiels, nous alerte sur le fait que le travail ne garantit plus une certaine sécurité.

Les prestations, par définition allouées aux catégories les plus défavorisées, sont aujourd'hui la cible de ponctions pour des mesures d'économie mais aussi pour alimenter d'autres postes de dépenses. Ces ponctions s'opèrent, notamment en s'attaquant aux modes de calcul des prestations. La révision de la base ressources est en défaveur des bénéficiaires puisqu'elle induit automatiquement une baisse, voire la suppression de prestations pour certains. L'ensemble des prestations familiales sous conditions de ressources est touché par ces mesures d'économie. Cela a été le cas des aides au logement pour les prestations familiales, de la pension de réversion pour les retraites...

Les choix budgétaires n'augurent aucunement la fin de l'austérité :

- L'augmentation de la TVA va diminuer le pouvoir d'achat des familles déjà fragilisées. Mais pour le gouvernement de ces 5 dernières années, les niches fiscales sont toujours inviolables...
- Les dépenses de santé sont en augmentation et les remboursements en baisse constante.
- Les familles déjà sur le fil, basculent dans la précarité avec le gel des prestations, l'abaissement des plafonds de ressources pour en bénéficier... et parallèlement, l'augmentation de l'énergie, des loyers, des transports se poursuit...

### 5.1. GARANTIR UN REVENU MINIMUM

A l'heure où l'on reparle de la pauvreté et de la précarité, (en France, 1,3 million d'actifs disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (950 euros par mois) où certaines organisations, collectivités ou partis politiques se penchent sur des réponses, La CSF ne peut rester en dehors de ce débat, elle qui a été une des premières à proposer et revendiquer une solution : le Revenu Social Minimum Garanti (RSMG), devenu aujourd'hui le **Revenu Minimum Garanti (RMG)** qui garantirait à chaque personne le droit à l'autonomie en assurant ses besoins fondamentaux.

Elle revendique pour toute personne, la reconnaissance du droit à une existence autonome et solidaire tant dans le cadre du groupe familial que dans la société.

Ce droit ne peut s'exercer que si les besoins fondamentaux de subsistance de chacun sont satisfaits. Le MG vient ainsi répondre aux besoins économiques fondamentaux afin que les personnes puissent ensuite ou parallèlement satisfaire plus librement leurs besoins sociaux tout aussi fondamentaux.

Le RMG (Revenu Minimum Garanti), nouvel indicateur, ne doit pas être une nouvelle prestation, mais un niveau que doivent atteindre tous les revenus de remplacement existants.

En outre, dans une démarche d'équité, La CSF demande l'uniformisation des minima sociaux.

➤ ***La CSF demande l'instauration d'un niveau légal de Revenu Minimum Garanti pour chaque citoyen, actifs comme non actifs, lui permettant l'accès aux droits propres, un niveau de consommation, de biens et de services considéré comme minimum acceptable..***

La revendication pour l'instauration d'un Revenu Minimum Garanti fait l'objet d'un document spécifique auquel il convient de se reporter. Cette revendication sera portée et défendue auprès de pouvoirs publics à tous les niveaux de La CSF.

## **5.2. UN REVENU POUR L'AUTONOMIE DU JEUNE**

La mise en place du Revenu de Solidarité Active Jeune (RSA Jeune) fut une amorce de réponse. Mais ce dispositif dans son principe même ne répond pas au processus d'autonomie du jeune puisqu'il consiste à l'extension du RSA en faveur des jeunes de 18-25 ans. Il échappe ainsi à la réflexion sur l'autonomie du jeune dans sa globalité. De plus, les conditions d'éligibilité sont telles que très peu de candidats peuvent y prétendre.

Dans le cadre de notre revendication d'un minimum garanti, La CSF porte depuis plus de 20 ans une revendication pour l'instauration d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune (RAJ), véritable revenu compensatoire minimum garanti pour les jeunes de 18 à 25 ans en attente d'emploi, de formation ou en études.

Ce dispositif permettrait au jeune adulte de rompre avec la dépendance envers sa famille. En effet, l'allongement des études et le taux de chômage élevé des jeunes retardent leur carrière professionnelle avec toutes les conséquences que cela implique (cotisations pour la retraite, manque d'expériences professionnelles, etc.).

Le RAJ quant à lui, serait soumis à une contractualisation dont l'objectif serait d'assurer un suivi individualisé avec un appui en matière d'orientation, de formation ou de recherche d'emploi. Le RAJ donnerait au jeune des moyens d'existence lui permettant de réaliser ses projets (professionnels, formation, logement, vie en couple). Il serait soumis aux cotisations sociales pour ouvrir des droits sociaux propres (comme les droits à la retraite). Cet accès à l'autonomie des jeunes viserait également la mise en cohérence entre une majorité civile qui leur reconnaît des droits politiques et des moyens pour exercer leur citoyenneté.

➤ ***La CSF revendique l'instauration d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune (RAJ), véritable revenu compensatoire minimum garanti pour les jeunes de 18 à 25 ans en attente d'emploi, de formation ou en études et soumis à des droits propres et à contractualisation.***

La revendication pour l'instauration d'un Revenu pour l'autonomie du jeune fait l'objet d'un document spécifique auquel il convient de se reporter. Cette revendication sera portée et défendue auprès des pouvoirs publics à tous les niveaux de La CSF.

## **5.3. POLITIQUE SOCIALE**

Nous nous inquiétons de la disparition d'une politique sociale collective au profit d'une politique sociale individuelle, conduisant à la diminution, voire à la disparition d'équipements collectifs. Le crédit d'impôt de plus

en plus utilisé aujourd'hui par le gouvernement ne répond pas aux besoins véritables d'une politique sociale familiale et ne s'adresse pas au public le plus concerné par cette politique sociale.

Alors que des rapports de tous ordres mettent l'accent sur la pauvreté des ménages qui met en danger des milliers d'enfants, les mesures pour réduire la dette nationale visent principalement les plus modestes.

Cette orientation s'amplifie de jour en jour, avec la remise en cause d'acquis sociaux, notamment :

- La baisse des remboursements par la sécurité sociale.
- Le doublement de la taxe sur les conventions d'assurances va accentuer les inégalités sociales et porter atteinte à l'accès aux soins.
- Le gel, depuis 2009, de la prime pour l'emploi (PPE) conçu pour un coup de pouce pour les bas salaires, conduit à l'abaissement progressif de son niveau.
- Les aides au logement non réévaluées, ne permettent pas de solvabiliser des loyers toujours en hausse.
- Des prestations qui basculent sous conditions de ressources avec des plafonds de plus en plus bas...

La CSF rejette une politique d'assistance et milite pour la mise en place d'une solidarité verticale, des plus riches envers les moins riches.

#### **5.4. POLITIQUE FAMILIALE**

L'action sociale familiale a un impact important sur les conditions de vie des familles.

Depuis plusieurs années déjà, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) taille dans le vif par « des mesures d'économie » en ponctionnant les prestations dédiées aux familles les plus fragilisées au motif de réduire le déficit national, notamment par :

- La réforme du supplément pour âge, qui a fait perdre aux familles 580,92 € par enfant et a permis à l'état d'économiser 250 millions €.
- La réforme de la carte famille nombreuse avec la disparition des tarifs sociaux.
- Les économies successives réalisées sur les aides personnelles au logement.
- La très faible, voire l'absence de revalorisation des prestations familiales et sociales ayant pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat.
- Etc.

Le versement des allocations familiales dès le premier enfant fut une promesse de campagne du gouvernement sortant. Cette promesse n'a pas été satisfaite et reste une demande forte des familles. L'universalité des allocations familiales (versement sans tenir compte du rang de l'enfant et non soumis aux conditions de ressources) qui bénéficie à toutes les familles et permet aussi de dire, justement, que même les familles les plus aisées bénéficient des allocations familiales : elles donnent, mais elles reçoivent aussi.

**Les premières préconisations visant la mise en place de la TVA sociale tendent à priver la branche famille de plusieurs milliards d'euros.**

Rappelons que la contribution pour le financement de la branche famille est assise sur la masse salariale et que plus les revenus sont importants plus les cotisations le sont.

La base du financement de la branche famille repose sur des contributions prélevées sur les charges patronales assises sur les seuls salaires et la CSG. Pour une réelle solidarité verticale par une contribution sur toutes les richesses, La CSF revendique la participation de tous les revenus, y compris les revenus boursiers et autres stock-options.

Devant la volonté du patronat de réduire et même de supprimer sa participation, La CSF exige le maintien, voire une augmentation des cotisations patronales qui :

- témoignent d'une responsabilité sociale,
- s'apparentent à une forme de redistribution des richesses produites par ces salariés et un investissement pour demain en permettant ainsi de poursuivre une politique familiale ambitieuse.

On peut toujours s'émouvoir de la baisse du pouvoir d'achat des familles, des difficultés des familles et de la pauvreté des enfants (La CSF parle de la pauvreté des familles) mais encore faut-il prendre en compte cet état de fait en y apportant les solutions qui s'imposent et arrêter de ponctionner toujours un peu plus les populations les plus fragilisées.

Pour La CSF il est temps de redonner du sens à l'action familiale et sociale.

➤ ***Pour cela, La CSF :***

- ***Portera auprès des pouvoirs publics les revendications permettant la mise en place d'une vraie politique sociale familiale et combattra toute politique d'assistance.***
- ***Impulsera des actions pour la défense du pouvoir d'achat des familles, notamment pour la revalorisation des prestations, et des actions de solidarité.***

## 6 - RÉFORME FISCALE

Une politique sociale s'entend « à chacun selon ses besoins » ; une logique libérale s'entend « à chacun selon ses moyens ». En effet, la politique libérale préconisée tend à vouloir corriger les inégalités par des crédits d'impôts (pour ceux qui y sont assujettis) au détriment de transferts sociaux. Or la baisse des impôts sur le revenu (même si on a relevé des augmentations récemment), la baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune, des droits de succession, les niches fiscales, conduisent à la diminution de recettes et par conséquent à la réduction des dépenses publiques qui entraîne une réduction des services rendus à tous. Ainsi, la prise en charge collective des besoins ne peut être satisfaite.

Si La CSF s'est toujours prononcée pour une baisse significative de la TVA sur les produits de première nécessité, en revanche, elle est pour l'imposition de tous les revenus et les revenus de tous.

➤ ***Pour La CSF, la réforme de la fiscalité est indispensable, aussi nous devons être porteurs de propositions au moment des débats : Un groupe de travail « fiscalité » sera créé à cet effet.***

### 6.1. LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial, tel que défini aujourd'hui pour le calcul de l'impôt, conduit, par ses effets pervers, à favoriser surtout les ménages les plus aisés et l'éloigne de ses prétentions de justice sociale.

Ces constats, La CSF les fait depuis 40 ans, paradoxalement, les enfants des « riches » ont ainsi plus de valeur que ceux des « pauvres ».

➤ ***La CSF propose le remplacement du quotient familial par une mesure plus juste et plus solidaire, à savoir un abattement forfaitaire à la base par enfant à charge, et ce quel que soit le revenu des parents.***

## 6.2. LA TVA

La TVA est un impôt injuste qui pèse très lourd dans les petits budgets puisqu'elle n'est pas progressive et ne tient donc pas compte de la faculté contributive de chacun.

Alors qu'il avait été consenti une baisse de TVA à 5,5 % pour la restauration (qui ne concerne qu'une partie de la population), avec des effets escomptés loin d'être concluants, certains produits de première nécessité restent à 19,6 % pour tous les ménages. De plus, l'apparition programmée d'une « TVA sociale » étranglerait un peu plus les familles.

C'est ainsi, que s'imposerait à nous dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012, un taux de TVA à 21,2 %. Cette TVA sociale aurait pour objectif d'accompagner l'action sociale en compensant la baisse des cotisations sociales patronales annoncée. La TVA sociale ne correspond plus à une solidarité horizontale, c'est un impôt sur la consommation (plus on consomme et plus on contribue). Ainsi, l'effort est concentré sur les familles par une pression fiscale supplémentaire qui pèsera sur les ménages et davantage sur les plus fragiles.

La TVA sociale fait ainsi, paradoxalement et injustement, financer une partie de l'action sociale par ceux-là mêmes qui sont en droit d'en bénéficier. C'est inacceptable quand on sait que la TVA sociale vient compenser les pertes générées par l'allègement des charges patronales. Au lieu de s'exonérer des contributions patronales sur les salaires, la logique ne consisterait-elle pas plutôt à chercher des crédits supplémentaires pour renforcer la protection sociale ou l'action sociale ?

De plus, les hauts revenus sont toujours sous haute protection du bouclier fiscal. La CSF refuse que les familles fassent à nouveau les frais de mauvais choix budgétaires.

➤ ***La CSF fera de la fiscalité une priorité en mettant l'accent sur des travaux de réflexion, des journées d'études, des formations, des actions ciblées, notamment en réactivant l'action TVA « tout le monde paye des impôts ».***

# 7 - SANTÉ

## 7.1. PROTECTION SOCIALE

La santé et la protection sociale font qu'en ce domaine aussi il y a des exclus. La mise en place d'une véritable politique de santé publique est nécessaire, le financement de la protection sociale doit reposer sur tous les revenus et les revenus de tous, au même taux que les cotisations sur les salaires. Notre système d'assurance maladie est confronté à des difficultés de financement depuis des dizaines d'années qui ont débouché sur des déficits et sur des réductions de la prise en charge des soins par le régime de base. Les complémentaires santé ont alors pris une place de plus en plus importante avec notamment la montée des assurances privées.

Aujourd'hui, en même temps que pèse sur elles la responsabilité du déficit de la Sécurité Sociale, les familles doivent faire face de plus en plus à des déremboursements de certains médicaments, à des taux d'effort de plus en plus importants face aux honoraires des médecins. Or, le gouvernement s'attache à instaurer des dispositifs d'emplois aidés avec allègements ou exonérations de charges sociales, sans pour cela respecter la nécessaire compensation qui y est assortie.

## 7.2. ACCÈS ET MAINTIEN AUX SOINS DE QUALITÉ

Le système de santé français est marqué par des inégalités sociales se traduisant par des difficultés d'accès aux soins. Il est de moins en moins accessible non seulement en terme de coût mais également en termes d'accès et de répartition satisfaisante des professionnels sur le territoire.

En effet, on assiste à l'émergence de réelles zones de désertification médicale dans lesquelles certaines spécialités médicales ont totalement disparu et laissent donc les populations sans autres perspectives que celles de devoir se déplacer, parfois dans d'autres régions, pour se faire soigner. La réorganisation du système de santé a eu des impacts réels et négatifs sur l'accès à la santé.

De plus, les réformes successives dans le domaine de la santé ont privilégié l'augmentation du coût à la charge des usagers (les franchises et participations forfaitaires...). La conséquence directe de ces politiques est l'exclusion de certaines familles de l'accès aux soins : report ou renoncement.

Les pratiques de certains professionnels de santé peuvent également entraver l'accès à la santé (la pratique de dépassements d'honoraires abusifs, le refus de soins...). Ces pratiques sont inacceptables et devront être réellement sanctionnées ; la santé n'est pas un produit ou un service, c'est un droit pour tous !

La CSF demande un système de santé de qualité et une prise en charge des soins la plus élevée possible.

La CSF demande la fin des secteurs II et à honoraires libres. La rémunération des médecins ne doit plus se faire majoritairement par le paiement à l'acte. Le système d'assurance maladie doit mieux rembourser les produits et services qui ont une réelle utilité thérapeutique et qui sont nécessaires pour vivre dans notre société (dentaire, optique, prothèse audio).

L'accès aux soins passe également par une couverture maladie performante. Depuis de nombreuses années, la part des dépenses prise en charge par le régime général d'assurance maladie ne cesse de diminuer, laissant aux complémentaires santé, pour ceux qui le peuvent, une part de plus en plus importante.

Si la CMU permet l'assurance maladie universelle et une CMUC, couverture complémentaire pour les plus démunis, elle ne règle pas toutes les difficultés. Aussi, pour permettre un accès aux soins non discriminatoire, il convient :

- d'augmenter les taux de remboursement du régime général, notamment concernant les soins dentaires, optiques et de prothèses ;
- de supprimer le forfait hospitalier, ainsi que le droit au dépassement d'honoraires et le secteur à honoraires libres ;
- de généraliser et d'étendre le tiers payant à tous les actes médicaux, paramédicaux et appareillages ;
- d'harmoniser les différents régimes d'assurance maladie, ainsi que les remboursements.

Face à cette dégradation de l'accès à la santé, la CSF réaffirme qu'il est urgent de stopper le démantèlement de la Sécurité sociale et propose des mesures fortes. Car il s'agit de défendre pour toutes les familles l'accès à un véritable service public de la santé.

### ➤ La CSF :

- ***Impulsera des actions visant une obligation aux professionnels de santé d'accepter les bénéficiaires de la CMU, CMUC et que soit instaurées des pénalités, notamment en taxant ceux qui s'y opposent.***
- ***Continuera de faire pression pour la mise en place d'une action de groupe santé.***
- ***Luttera contre les déremboursements (notamment sur des médicaments prescrits par un professionnel de santé) et œuvrera pour un meilleur remboursement des soins essentiels les moins bien remboursés (dentaire, optique, audioprothèse).***
- ***Luttera pour l'extension du tiers payant à tous les professionnels de santé.***

## 7.3. DROIT DES MALADES

Un système de conciliation doit être mis en place pour prendre en compte et traiter les plaintes des patients. Cette conciliation devra être extérieure aux établissements de santé pour garantir son indépendance et devra

concerner également la médecine de ville. Les représentants des usagers devront y être associés. Le dossier médical partagé doit servir à l'amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge, dans le respect des droits des personnes (confidentialité, droit de rectification et de suppression, autorisation d'accès aux informations) et être facilement accessible pour l'utilisateur.

Concernant les représentants des usagers, les pouvoirs publics doivent leur attribuer une reconnaissance officielle de droits propres à leur mandat ; il s'agit notamment du congé de représentation, mais également de formations leur permettant de représenter au mieux les usagers.

Enfin, les différents scandales d'ampleur autour de la santé (médiator, amiante,...) ont montré la nécessité de parvenir à une véritable action de groupe en matière de santé afin que toutes les personnes victimes d'un produit ou d'un médicament puisse obtenir réparation du préjudice subi.

### ➤ *La CSF s'engagera :*

- *A promouvoir une réforme de l'assurance maladie garantissant la pérennité financière et permettant d'améliorer la prise en charge des usagers, notamment avec les partenaires habituels.*
- *A impulser des actions et créer des outils pour défendre le système de solidarité.*
- *A promouvoir les congés représentation et formation en direction des représentants des usagers afin de leur permettre de mieux assurer leurs responsabilités.*
- *A peser de tout son poids pour que l'Action de groupe soit enfin mise en place en France.*

## 8 - LOGEMENT

Le logement est la pierre angulaire pour les familles et l'une des conditions à leur bien-être et leur épanouissement. Pour répondre aux besoins des familles, une revalorisation des aides au logement et une révision des plafonds de ressources sont nécessaires.

### 8.1. ENCADREMENT DES LOYERS – REVALORISATION DES AIDES AU LOGEMENT

Le décalage entre les revenus des ménages et le coût des logements ne cesse de s'accroître du fait de la flambée des loyers que la France connaît depuis plus de dix ans. Les aides au logement sont désormais indispensables pour plus de 6 millions de familles.

Le taux d'effort net (diminué de l'APL) est en progression et peut atteindre plus de 46 % dans le privé et plus de 30 % en HLM pour un personne seule disposant d'un SMIC. Plus les familles sont pauvres, plus leur taux d'effort augmente. Cette situation s'aggrave avec l'apparition de la notion de « travailleurs pauvres », qui concerne trois millions de personnes identifiées comme telles. La précarité des statuts salariés (CDD, intérim) et la faiblesse des rémunérations rendent difficile le maintien dans leurs logements des milliers de travailleurs et de précaires.

Du fait de cet envol des loyers, le nombre d'impayés ne cesse d'augmenter de même que le nombre d'expulsions.

Dans le même temps, l'actualisation des aides personnelles au logement est régulièrement remise en cause aux motifs de coûter trop cher à la collectivité ou de contribuer à la hausse des loyers.

Depuis 2012, le gouvernement a décidé de plafonner leur revalorisation à 1 %. Bien entendu, la différence entre la revalorisation des aides et l'augmentation des loyers, devra être payée par les familles.

Pour La CSF, seule une régulation des loyers décidée par les pouvoirs publics est en mesure de mettre un terme à cette situation intenable pour les familles.

D'autre part, cet encadrement des loyers doit s'accompagner d'une vraie revalorisation des aides personnelles au logement et notamment du forfait charge qui n'a pas été réévalué depuis une dizaine d'années.

La solvabilisation des ménages doit être l'objectif principal de toute réforme des aides personnelles au logement et doit demeurer de la responsabilité de l'État.

➤ ***La mobilisation de La CSF va se poursuivre pour obtenir :***

- ***Un encadrement des loyers (voire une baisse) dans les zones et quartiers qui subissent une hausse incontrôlée des loyers.***
- ***Une refonte globale de notre système d'aide, avec une revalorisation immédiate de l'ordre de 15% et une réforme de la prise en compte des charges dans le calcul de l'APL.***
- ***L'indexation des loyers plafonds des aides personnelles de référence à l'indice servant au calcul du coût du loyer et une amélioration de la couverture des charges réelles liées au logement.***
- ***L'actualisation du forfait charges, celui-ci étant sous évalué de 40 % notamment dans les grands ensembles et donc très loin de la réalité.***
- ***La prise en compte des jeunes adultes jusqu'à 25 ans au chômage vivant chez les parents dans le calcul de l'aide.***

## **8.2. LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS**

Près de 107 000 décisions d'expulsion sont rendues par an, dont environ 15 000 sont effectuées avec le concours de la force publique. L'expulsion, pour La CSF, n'est jamais une bonne solution. C'est toujours et avant tout un traumatisme lourd de conséquences pour les familles et un basculement dans la grande précarité. Il s'agit de plus, dans bien des cas, d'une aberration économique, car il revient plus cher à la collectivité de reloger les locataires en difficulté que de les aider à se maintenir dans leur logement.

C'est pourquoi La CSF – à l'initiative, en 2009, du Réseau « Stop aux expulsions de logement » avec le DAL et La CNL et aujourd'hui partie prenante de la Plateforme des Mouvements Sociaux – milite pour l'interdiction des expulsions sans un relogement préalable et pérenne.

La CSF milite également pour une politique de prévention des expulsions plus efficace :

- prise en charge des difficultés des familles le plus en amont possible
- meilleure coordination des acteurs agissant dans ce domaine (CCAPEX, travailleurs sociaux, bailleurs, CAF, préfecture etc.).

➤ ***La mobilisation de la CSF va s'intensifier pour obtenir :***

- ***L'interdiction des expulsions locatives sans relogement pérenne.***
- ***Une politique de prévention des expulsions plus efficace.***
- ***Application du droit de réquisition.***

## 9 - LE COÛT DE LA SCOLARITÉ

Le coût de la scolarité est une préoccupation récurrente. La scolarité est réputée gratuite dans les textes or, les familles sont amenées à débours des sommes parfois conséquentes et ce tout au long de l'année : listes de fournitures importantes, malgré des recommandations du ministère, (depuis quelques années des listes de matériel font leur apparition en maternelle), participations financières pour des activités pédagogiques...

Malgré un effort des conseils régionaux, en lycée, les livres et les équipements professionnels coûtent encore cher aux familles. Les aides sont différentes d'une région à l'autre mais le prix des livres et du matériel est bien le même. Les étudiants sont confrontés à encore plus de difficultés, lorsque le logement et les transports notamment s'ajoutent aux frais liés directement à leurs études. Malgré de nombreuses revendications, le premier versement de leur bourse est souvent différé.

De plus en plus de lycéens et d'étudiants occupent des emplois à temps partiel, en horaires décalés avec des répercussions néfastes sur leurs études.

Les bourses des collèges et des lycées restent ridiculement faibles depuis des années et comme pour les étudiants, le premier versement est souvent différé. La modulation de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS), coup de pouce indispensable à la rentrée, n'est pas satisfaisante et les lycéens de plus de 18 ans en sont exclus.

➤ ***La CSF rappellera toujours le principe de gratuité de l'enseignement.***

***Son action portera sur l'amélioration de la politique d'aides financières, notamment :***

- ***Une réelle modulation de l'ARS, selon le niveau de scolarité en l'élargissant aux lycéens de plus de 18 ans.***
- ***La TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires.***
- ***La revalorisation des montants des bourses aux collégiens et lycéens.***
- ***La dotation par l'Éducation Nationale, de livres et du matériel nécessaire aux établissements pour la formation de tous les lycéens et apprentis.***
- ***L'amélioration du système de bourse aux étudiants avec le versement dès le premier mois d'étude qui, à terme devrait être remplacé par le RAJ.***

## 10 - SURENDETTEMENT

La crise a considérablement aggravé la situation des familles : les charges contraintes de plus en plus lourdes (logement, factures d'énergie, transports,...) et les salaires ou prestations sociales qui n'augmentent pas pour autant, font que le budget des familles est de plus en plus tendu.

Les familles (jeunes, retraités...) se retrouvent avec « un reste à vivre » qui ne permet pas de joindre « les deux bouts ». Elles sont nombreuses à avoir recours au crédit pour assurer les dépenses courantes avec sa spirale du surendettement. Il est, dès lors, essentiel de continuer à travailler sur la prévention du surendettement.

Par ailleurs, on ne peut ignorer le rôle des sociétés de crédit qui poussent de manière plus ou moins directe les consommateurs à demander du crédit en mettant en place des systèmes de cartes de crédit groupées à des cartes fidélité de magasins qui ne sont pas sans risques de confusion pour le consommateur. Il semble

donc nécessaire d'interdire le cumul cartes de crédit/cartes de fidélité. Les sociétés peuvent également être amenées à dispenser plusieurs crédits à la même famille sans forcément vérifier leur solvabilité ; la responsabilisation de ces sociétés doit donc être questionnée dans ces cas-là.

La récente loi Lagarde sur le crédit à la consommation, impose l'obligation de consulter le fichier des incidents de paiement avant d'accorder un crédit. Cette obligation n'est pas respectée par un grand nombre de professionnels qui, souvent, sont de simples commerciaux d'enseignes de magasins. De plus, les sanctions ne sont pas suffisamment dissuasives pour ces professionnels.

La CSF est opposée à la proposition du gouvernement de mettre en place **un fichier positif** qui recenserait tous les crédits en cours des familles. En effet cela remet en cause la confidentialité des données personnelles et ne garantit pas la lutte contre le démarchage ciblé des familles fichées, rendu possible par ce fichier. En Belgique, par exemple, la mise en place de ce fichier n'a pas permis de faire diminuer de façon significative le surendettement.

➤ ***La CSF se mobilisera pour***

- ***S'opposer à la mise en place d'un fichier positif et prônera plutôt la mise en place de contraintes plus lourdes pour les sociétés dispensant du crédit.***
- ***Créer un fonds, financé par une taxation de la publicité pour les crédits renouvelables, destiné à accompagner les familles endettées et à payer les frais du mandataire lors des procédures de rétablissement personnel.***
- ***Lutter pour la revalorisation des plafonds de ressources afin qu'ils soient plus adaptés aux situations concrètes et réelles des familles.***
- ***Demander une refonte de l'assiette à partir de laquelle est calculé le pouvoir d'achat pour refléter plus efficacement les réalités de consommation des familles.***
- ***Imposer la formation rigoureuse et indépendante de tout personnel étant amené à dispenser du crédit et demandera notamment la fin du système de commissionnement des personnels en fonction du nombre de crédits « vendus ».***
- ***Exiger le financement des associations de consommateurs par un fonds abondé : par les professionnels qui subissent une condamnation de l'autorité de la concurrence et une taxe sur le droit à la publicité, notamment sur les crédits.***

# D/ - AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CSF

## 11 - LA FORMATION

Les « anciens dirigeants de La CSF » ont très tôt pris conscience que la formation était un outil indispensable au développement de l'organisation et à la construction d'une société plus juste et solidaire. En 1979 en créant l'IFED (Institut de Formation d'Etudes et de Documentation) La CSF se dote d'un outil pour la formation des militants qui ne cessera de se développer : stages, journées d'étude, Universités d'été, formations nationales, régionales et départementales.

La formation à la citoyenneté dans une démarche d'éducation populaire, se concrétise par la formation et l'action de groupes d'accompagnement éducatif et scolaire, de groupes de parents, la formation des coordinateurs du projet « portraits de familles », la formation du jeune consommateur, la formation des élus des locataires dans les instances des offices HLM dont le nombre est en augmentation croissante...

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons continuer à suivre le chemin tracé par les dirigeants et les militants de notre mouvement en continuant à développer la formation tant au niveau national que local. C'est dans cet objectif que l'IFED présentera un catalogue de formation comprenant des formations nationales ainsi qu'une proposition d'offre de formation à la demande des unions départementales.

L'IFED s'oriente vers l'ouverture des formations aux partenaires, à des adhérents, militants ou salariés d'autres structures.

Cette ouverture vers l'extérieur nous permettra, de nous faire connaître, d'élargir notre réseau, de travailler en partenariat sur des projets de formation, de répondre à des appels d'offres, de trouver de nouvelles sources de financement, d'élargir notre réseau d'intervenants, de recruter de nouveaux militants...

### ➤ **La CSF donnera mission à l'IFED :**

- **Pour répertorier toutes les formations réalisées, pour valoriser le travail des militants et des salariés.**
- **Pour rendre visible cette « activité formation » auprès de nos partenaires, de notre réseau.**
- **Pour rendre effective l'ouverture de l'ensemble de ses formations vers l'extérieur.**
- **Pour créer une base de données avec les thèmes des formations, les outils pédagogiques, les intervenants, personnes ressources de notre réseau, lieux de stages etc.**

### 11.1. LA FORMATION SYNDICALE DE BASE

Nous devons continuer à développer au plus près du terrain la formation syndicale de base CSF en direction des militants, des bénévoles, des adhérents en leur apportant des connaissances sur notre mouvement familial – syndical, sur son histoire, ses valeurs, ses options fondamentales, son fonctionnement, ses actions, ses acquis...

Ces formations sont un des outils de développement de l'organisation, elles sont un espace de citoyenneté, de transmission de nos valeurs.

➤ ***La CSF développera des actions de formation de base qui s'adresseront à tous ceux et celles qui souhaitent en savoir plus sur La CSF, s'impliquer, prendre des responsabilités dans l'organisation.***

## **11.2. LE DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS DE LA CSF**

« La première université d'été a eu lieu en août 1984, à Peyrebazal, son titre : « Se former pour soi-même et son organisation » indiquait deux objectifs principaux : donner aux militants CSF des outils pour la vie syndicale et leur permettre d'acquérir une formation personnelle sur un sujet ou une technique de leur choix. Des ateliers organisés en fin d'après-midi ont permis de répondre à ce deuxième objectif »

➤ ***La CSF devra poursuivre la multiplication des universités en direction des familles adhérentes tout en se donnant les moyens de mener des universités CSF en direction des responsables, des dirigeants de notre organisation.***

## **11.3. LES FORMATIONS NATIONALES DÉCENTRALISÉES**

Depuis quelques années nous avons fait le choix de développer la formation sur le terrain. Chaque secteur doit être en capacité de mettre en place une formation décentralisée avec le soutien de l'IFED. Ces formations seront programmées dans le catalogue de formation IFED, elles pourront être réalisées dans un premier temps à Paris puis décentralisées dans les régions, les inter-régions.

L'objectif de cette décentralisation est de rendre la formation nationale accessible au plus grand nombre de personnes, de répondre à la demande des unions départementales.

➤ ***Afin d'accompagner les formations décentralisées, l'IFED, pourvoira à l'élaboration de modules de formation.***

## **11.4. LA FORMATION DES FORMATEURS**

Pour prendre en charge nos différents types de formations tels que nous les concevons, il est nécessaire de former nos propres formateurs (formation syndicale de base, formation spécialisée des secteurs, formation d'intérêt général). Nous aurons ainsi une équipe de formateurs CSF qui pourra développer la formation sur le terrain.

➤ ***L'IFED aura pour mission de réfléchir à la mise en place des formations de formateurs.***

## 12 - LA REPRÉSENTATIVITÉ

### 12.1. L'ADHÉSION

La Confédération Syndicale des Familles est une association Loi 1901, à but non lucratif. Son fonctionnement, ses actions, ses engagements, ... reposent sur son objectif prioritaire : améliorer le quotidien des familles et se réalisent grâce, notamment, aux cotisations de ses adhérents.

La place de l'adhésion est fondamentale dans notre démarche :

- Proposer l'adhésion, c'est inscrire la personne dans une démarche collective notamment afin de se regrouper autour d'idées communes pour mieux les défendre ensemble, de s'engager pour faire bouger les choses, d'améliorer sa vie quotidienne et celles des autres.
- Proposer l'adhésion, c'est permettre à la personne de s'informer, notamment à travers le magazine NOUS, les éventuels bulletins locaux, les invitations à participer aux rencontres d'informations, de débats ou de formations...
- Proposer l'adhésion, c'est permettre à cette personne de devenir acteur en participant à l'action (pétition, manifestation), de s'impliquer dans le quotidien de l'association et d'y prendre des responsabilités.

En effet, notre capacité à agir est fonction du nombre de nos adhérents. Notre reconnaissance et notre représentativité reposent également sur le nombre de nos adhérents. En outre, l'adhérent d'aujourd'hui est potentiellement le responsable de demain. Aussi, demander l'adhésion doit être un réflexe. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir les atouts et les outils.

**➤ La demande d'adhésions doit faire l'objet d'une démarche systématique à La CSF qui doit fournir les outils. Les militants de La CSF doivent dépasser leurs complexes face à la demande d'adhésion, des actions de formation dans ce sens doivent être mises en place. Pour ce qui concerne notre représentativité, nous devons affirmer notre présence au sein des UDAF par le nombre de nos adhérents et associations, mais aussi dans les responsabilités.**

### 12.2. LE SUPER AGRÉMENT

La CSF a obtenu la « reconnaissance spécifique » en matière de consommation par l'attribution du « super agrément » qui est le résultat de la réforme mise en place pour distinguer les associations de consommateurs les plus représentatives du pays.

Ce « super-agrément » permet :

- d'être désigné dans les groupes de travail,
- d'être consulté en priorité par les pouvoirs publics et les gouvernants sur les questions de consommation,
- d'orienter les journalistes vers l'association par les pouvoirs publics,
- d'être prioritaire dans les désignations locales aux associations émanant d'une association nationale « super-agrément ».

C'est une première étape d'avoir obtenu le « super agrément » mais le conserver en est une plus difficile.

**➤ La CSF devra tout mettre en œuvre pour que le renouvellement du super agrément soit effectif.**

## 12.3. LE DÉVELOPPEMENT PAR LES ÉLECTIONS

### 12.3.1. Les Unions de parents d'élèves de La CSF (UPE-CSF)

Beaucoup de parents se sentent étrangers à l'institution scolaire et se considèrent comme « incapables » d'intervenir dans le fonctionnement de l'école.

Il est à noter que ces difficultés ne sont pas réservées aux parents des milieux populaires, comme on le sous-entend trop souvent, mais qu'elles sont également vécues par les familles plus favorisées même si elles se manifestent différemment.

Les UPE-CSF, créés il y a 26 ans, rassemblant en général de jeunes familles, doivent être un vivier permettant le renouvellement des adhérents de La CSF. Il y va de notre vitalité ! Il est important de faire découvrir à ces jeunes familles, qui ignorent parfois le fonctionnement associatif, la richesse d'une Union de Parents d'Elèves intégrée dans un mouvement familial. Mais il faut prendre en compte les nouvelles formes de militantisme et accorder du temps et de la confiance à ces adhérents.

#### ➤ *La CSF développera :*

- *Des Unions de Parents d'Elèves CSF sur le terrain afin de gagner en représentation.*
- *L'accompagnement des jeunes parents élus, en lien avec l'IFED, par des formations locales notamment et la réalisation d'outils pédagogiques.*

### 12.3.2. La campagne pour les élections HLM

Véritable moment démocratique touchant plus de 10 millions de locataires, les élections des représentants des locataires, qui ont lieu tous les 4 ans, passeraient quasiment inaperçues sans les efforts déployés par nos militants de terrain.

Dans un contexte de précarité sociale et d'attaque constante de notre modèle du logement social, nous avons besoin d'une CSF forte pour porter la voix des familles et défendre les droits des locataires. Lors des dernières élections HLM, La CSF est parvenue, grâce à une campagne de terrain de longue haleine, à maintenir sa 3e place sur le plan national. Elle a même progressé en nombre d'élus (169 élus).

Ces élections déterminent pour une large part le poids de La CSF sur les plans national et local. C'est donc notre représentativité et notre crédibilité en tant qu'interlocuteurs des pouvoirs publics, des bailleurs et de l'ensemble de nos partenaires qui est en jeu.

Les prochaines élections auront lieu en 2014 : il est donc impératif de commencer la campagne le plus tôt possible et surtout d'associer l'ensemble de nos sections, UL et UD à l'organisation de ces élections. En effet, c'est à ce prix que nous pourrions être en mesure de porter haut nos valeurs et la voix des familles et ainsi de faire de ces élections un « vrai temps fort » de la vie citoyenne dans les quartiers.

#### ➤ *La CSF se donne pour objectifs :*

- *D'intensifier la mobilisation de l'ensemble de notre réseau CSF pour que tous les militants se sentent concernés par l'organisation des élections HLM et en fassent un vrai temps fort démocratique.*
- *De se battre pour obtenir de l'État les moyens financiers et techniques nécessaires à la réussite de ces élections.*

### 12.3.3. Reconnaissance du statut de l'élu et du travail de nos représentants

Les pouvoirs publics et les bailleurs doivent accorder un vrai statut et une reconnaissance de la fonction des représentants des locataires dans leurs légitimités à co-décider leur avenir.

À ce jour, les représentants des locataires au sein des Conseils d'administration des Entreprises publiques locales (SEM) n'ont qu'une voix consultative, contrairement aux administrateurs des CA des SA d'HLM ou des Offices publics de l'habitat qui ont une voix délibérative.

➤ ***La CSF milite pour la pleine reconnaissance des représentants locaux au sein des SEM et pour que la loi leur accorde enfin une voix délibérative.***

Le congé représentation est certes reconnu dans le Code de la construction et de l'habitat, mais uniquement pour les administrateurs des OPH travaillant dans la fonction publique.

À La CSF, nous revendiquons l'institution d'un véritable congé représentation, élargi aux administrateurs des ESH et des EPL et aux personnes n'appartenant pas à la fonction publique.

➤ ***La CSF souhaite que les locataires siégeant dans les conseils d'administration des bailleurs bénéficient de vrais congés représentation et formation..***

Enfin, La CSF se bat pour que les espaces de concertations prévus par la loi (conseils de concertation Locatives, concertations dans le cadre du renouvellement urbain, commissions consultatives des Services Publics, Conseils Régionaux de l'Habitat etc.) deviennent de vrais lieux d'échanges entre les habitants, les bailleurs et les pouvoirs publics.

La concertation se résume souvent à de la pure et simple information. A l'avenir, il est indispensable de permettre aux habitants de peser sur les décisions prises, ce qui est en réalité l'esprit du texte de la loi SRU à l'origine de l'institutionnalisation de la concertation entre habitants et bailleurs.

En outre, les moyens financiers font cruellement défaut pour permettre aux associations de jouer leur rôle dans le cadre de la défense des intérêts des locataires. A l'heure actuelle, seul un bailleur sur deux accorde un financement aux associations dans le cadre des plans de concertation locatives.

➤ ***Pour La CSF, il est nécessaire que :***

- ***Les espaces de concertation deviennent des lieux de réelles négociations et de décisions partagées.***
- ***De vrais moyens financiers soient accordés aux associations pour leur permettre de jouer leur rôle, notamment dans le cadre des conseils de concertation locative.***

# E/ - ENVIRONNEMENT

## 13 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été défini comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce concept est au cœur d'un nouveau projet de société permettant de remédier aux excès et aux dysfonctionnements d'un mode de développement dont les limites ont été fortement dénoncées.

Cette thématique semble incontournable pour La CSF et rejoint les attentes sociétales des familles qui, malgré les difficultés, restent (et doivent rester) exigeantes pour construire la société de demain. Ainsi, les préoccupations des familles et des consommateurs se concentrent sur les pollutions en tous genres, sur les modes d'agriculture et d'alimentation d'aujourd'hui et de demain mais également sur l'amélioration du cadre de vie et la place des transports dans des agglomérations très diverses.

### 13.1. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie.

Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande afin de permettre une croissance harmonieuse du marché des produits les plus responsables, de rendre ces derniers plus compétitifs par rapport aux offres conventionnelles et de stimuler notre économie.

### 13.2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets de l'industrialisation (production de déchets en masse, pollutions, etc.) apparaissent alors et la désertification, la déforestation, le « trou » dans la couche d'ozone constituent, une décennie plus tard, de nouvelles sources d'inquiétude, bientôt suivies par l'érosion de la biodiversité et le réchauffement climatique.

Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine sont à l'origine de ce réchauffement : elles ont doublé à l'échelle mondiale depuis le début des années 1970 et devraient à nouveau doubler d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise.

La dégradation de l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires. Certains risques naturels ou technologiques sont avérés. D'autres, incertains, exigent une vigilance soutenue.

Il faut aller vers une taxe européenne sur les émissions de CO<sup>2</sup> pour « toucher » les secteurs non couverts par les quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Cela constituera une première étape dans un basculement plus global des charges pesant sur le travail vers une taxation des activités émettrices de carbone et consommatrices d'énergies et de ressources actuelles.

### 13.3. TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Consciente de l'importance des transports dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle des familles, La CSF estime nécessaire de repenser les transports en adéquation avec la politique de la ville et du cadre de vie. Pour cela, il semble indispensable de revaloriser les modes de transports (par exemple, en renouvelant le parc des véhicules parfois obsolètes mais également en étendant les transports collectifs sur des zones excentrées, pour éviter l'isolement et la ghettoïsation de quartiers entiers non desservis)

Au-delà des régions, déjà fortement impliquées sur ces questions, l'État doit donc enfin prendre sa part et permettre, en le finançant, le développement des transports collectifs sur une plus grande partie du territoire sans exclure aucune zone.

La TIPP est une taxe efficace en termes de rendement fiscal et de bénéfices environnementaux, mais elle se heurte à la difficulté d'utiliser des moyens de transports de substitution, notamment pour le transport routier.

### 13.4. LE NUCLÉAIRE

Les inquiétudes et questionnements des familles et de la société toute entière demeurent sur des questions fondamentales pour les années à venir comme par exemple le nucléaire.

Le choc de Fukushima en 2011 a conduit à se réinterroger sur l'abandon de l'énergie nucléaire.

Ainsi, réduire la part d'électricité dans la consommation énergétique (sortir donc du nucléaire) interroge nos modes de fonctionnement et renvoie au développement des énergies renouvelables. Il faudrait donc passer à un autre équilibre, basé sur les énergies de flux, principalement celles du soleil, soit par le vent ou par la biomasse, qui découle de la photosynthèse. Les énergies de stock reposant elles, sur des stocks finis que sont le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium.

Ce sujet est l'un des grands chantiers que doit entreprendre La CSF pour répondre à la demande des militants qui sont dans l'attente d'un positionnement clair.

#### ➤ **La CSF s'engagera :**

- ***Dans la mise en place de débats de fond sur le nucléaire et dégagera des positions afin de préparer l'avenir énergétique de notre pays.***
- ***Dans la recherche et le développement des énergies alternatives. Ceci nécessite la mise en place des filières spécifiques présentant toutes les garanties nécessaires (diplômes d'État) pour former des compétences.***
- ***Dans une réflexion sur la façon de lutter contre la multiplication des antennes de radiofréquences et à s'interroger, avec les professionnels de santé sur leurs impacts à long terme sur la santé des populations.***
- ***Dans l'éducation et la formation des citoyens et des futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, afin d'acquérir les savoir-faire et les savoir être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société.***

## F/ - LES PARENTS ACTEURS

Pour La CSF, la famille joue un rôle essentiel, celui d'être le premier lieu de socialisation d'un enfant. Elle apporte des bases fondamentales à la construction de l'individu pour en faire un être social, autonome et épanoui. Cette fonction est assumée en priorité par les parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Elle est partagée heureusement par d'autres acteurs de la communauté éducative (école, association, vie de quartier).

L'accompagnement des parents se fait au travers des actions de La CSF : aide au logement, éducation à la santé, accès aux loisirs, à la culture, accueil du jeune enfant... Certaines actions sont plus spécifiques et s'adressent directement aux parents pour répondre à des questions éducatives (autorité, relation avec l'école, accompagnement à la scolarité, etc.).

Les parents au quotidien rencontrent de nouvelles problématiques telles que la précarité grandissante due à des situations socio-économiques fragiles, l'impact des images et des nouvelles technologies, la dévalorisation des parents, la consommation à outrance...

Quelle que soit sa forme, reconnue juridiquement ou non, la famille reste la première structure dans laquelle chacun évolue à travers les divers apprentissages transmis de générations en générations.

### 14 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

Derrière la logique de prévention précoce telle qu'elle nous est présentée, se cachent :

- la stigmatisation de certaines familles,
- la recherche d'une efficacité des politiques éducatives, sanitaires et médicales,
- la prédiction et le déterminisme,
- et évidemment le manque de moyens pour agir réellement en prévention de ces risques (grâce à une politique respectueuse des singularités, humaniste et éthique).

De manière générale, le gouvernement ignore l'importance que les familles, y compris les plus en difficultés, accordent à l'éducation de leurs enfants. La CSF affirme qu'elles n'ont jamais démissionné. La CSF constate que les mesures préconisées par le gouvernement agissent sur les conséquences des situations familiales fragilisées au lieu d'agir sur les causes de cette fragilité. Ainsi, par exemple, les familles monoparentales et les familles non francophones sont directement visées par les politiques de contrôle social.

Afin de redonner confiance aux parents dans leur rôle d'éducateur et dans une logique de co-éducation, La CSF mène des actions dans les quartiers leur permettant de se retrouver ensemble pour discuter, chercher des réponses et mettre en place des solutions correspondant à leurs besoins. Les groupes de parents de La CSF sont une réponse.

Pour La CSF, l'éducation populaire est une démarche à défendre. Elle a toute sa place dans les groupes de parents animés par La CSF, où la valorisation de chaque individu se situe dans un exercice d'échange d'expériences, de mutualisation des compétences, de recherche commune de solutions, d'amélioration du quotidien, de prise de responsabilités dans la vie sociale, etc.

La CSF croit aux vertus de la prévention et de l'éducation plutôt qu'à celles de la pénalisation. Présente sur le terrain, active avec les familles, elle veut privilégier des instances de dialogue entre les familles et les institutions.

Les REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) notamment, véritables outils d'accompagnement à la parentalité et reconnus ont montré leur efficacité au travers des rapports de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) et du cabinet ASDO (agence d'études sociologiques pour les décideurs publics). Alors que la tendance actuelle est plutôt de ponctionner la dotation des REAAP, il est nécessaire de les redynamiser, de leur accorder une véritable reconnaissance, notamment par une impulsion financière garantissant une aide aux initiatives parentales, à la formation, contrairement aux orientations financières et politiques de ces dernières années.

➤ ***La CSF s'opposera à tout dispositif visant à stigmatiser et à culpabiliser les parents et s'attachera à développer les lieux d'échanges, de soutien et d'accompagnement des familles.***

***Pour cela, une redynamisation du pôle national « Parentalité » à La CSF sera engagée pour un meilleur accompagnement des structures locales.***

***Elle oeuvrera pour la disparition des sanctions financières en cas d'absentéisme scolaire et des contrats de responsabilité parentale contraires à un soutien émancipateur.***

## 15 - LA PETITE ENFANCE

Le temps de la petite enfance est un temps privilégié pour les familles, les parents et les tout petits. La CSF est présente auprès des familles pour les accompagner dans cette période : par les services d'accueil (crèches, haltes,...), des espaces de jeux et de rencontres, ou simplement pour apporter une information, une écoute, une aide, etc.

Pour garantir un accueil le plus adapté possible aux besoins des familles, respectueux des singularités de chacun, rassurant, chaleureux et satisfaisant pour les familles, La CSF transmet des informations aux UD et aux associations, propose des outils et des ressources. Elle défend par ailleurs les intérêts des familles et des gestionnaires associatifs dans des instances nationales (commissions inter associatives, auditions au parlement, rencontres avec les ministères, participations aux collectifs : « Pas de bébé à la consigne » ou pour la défense de l'avenir de la Protection Maternelle et Infantile...).

➤ ***Pour ce faire, La CSF demande :***

- ***Que soient transmises, par les associations locales et les unions départementales, les réalités et les expérimentations vécues pour alimenter la réflexion nationale.***
- ***Qu'un travail de recensement soit engagé pour identifier les lieux (sections locales, UL, UD, AAFP, ASFM qui mènent des actions en direction des parents de jeunes enfants (ou des enfants directement). Ce recensement permettant de cibler les informations à transmettre, d'identifier les personnes à solliciter ponctuellement pour avis et ainsi mieux représenter et défendre les familles et les associations.***

Par ailleurs, La CSF est gestionnaire de structures d'accueil de la petite enfance mais elle initie de nombreuses actions permettant aux jeunes parents de se retrouver, tels que les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et les espaces-jeux.

Dans chacun de ces lieux, la place des parents est essentielle. Le recensement aura pour objectif d'apprécier leur niveau de participation ou d'engagement dans l'association (accueil, décision, représentation, communication, animation, etc.) et de relever les facteurs qui favorisent cette implication.

L'ensemble de ces acteurs sera amené à réfléchir sur les questions suivantes :

- Quelle prise en compte du tout petit et de sa famille dans la société ?
- Quel avenir pour les très jeunes enfants ? Quelle éducation voulons-nous leur offrir ?
- Comment permettre l'épanouissement du petit et de ses parents qui travaillent tout en respectant le rythme et les conditions d'accueil du jeune enfant ?
- Faut-il créer absolument des places à n'importe quel prix ? De quelle qualité d'accueil parle-t-on ? Quelle est la part du bien-être ? Du respect des conditions de travail des professionnels qui accueillent ?
- Quelle place pour les professionnels ? Comment favoriser les liens entre parents et professionnels ?

La CSF a, par ailleurs, un rôle d'information et de relais, c'est pourquoi il est nécessaire de diffuser régulièrement des articles, notes, synthèses concernant les services existant en matière de petite enfance.

➤ ***La CSF impulsera la mutualisation des ressources entre structures, lieux d'accueil et autres actions petite enfance, est à renforcer en vue de création de nouvelles actions et services.***

***Dans la même logique, un groupe « petite enfance » sera constitué à l'issue du congrès de La CSF en mai prochain, il sera intégré au secteur Éducation. Le groupe sera composé de représentants des actions et orientations « petite enfance » de tout type et des représentants des structures.***

# G/ – LA CSF, UN ESPACE OU S’EXERCE LA CITOYENNETÉ : LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

## 16 - LA MÉDIATION

Le syndicat familial est une force et aussi une voix collective, pour faire entendre la parole de ceux qui ne peuvent pas et n’osent pas, ou pas encore, s’exprimer individuellement.

La CSF se situe à l’interface des familles et des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation et influencer sur les choix politiques mais aussi sur le regard que la société pose sur les familles d’aujourd’hui.

Le syndicat familial est également un levier pour actionner la démocratie participative.

Le processus de médiation qui permet d’aborder sous un angle différent les situations conflictuelles et d’accompagner les personnes, est un moyen à l’exercice de la citoyenneté contribuant ainsi au mieux vivre ensemble.

La définition de la médiation familiale pose bien le cadre :

*« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l’autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel, un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision : le médiateur familial, favorise, à travers l’organisation d’entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».*

**Définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale en 2002.  
Création du Diplôme d’État du Médiateur Familial (décret de décembre 2003).**

La médiation familiale est encore trop méconnue dans le réseau CSF bien que pratiquée dans certaines UD mais l’information et la sensibilisation s’y développent.

La médiation familiale répond à des demandes spécifiques mais la médiation appréhendée dans une démarche plus générale permettrait de participer à la cohésion sociale en donnant ou redonnant à chacun sa place de citoyen.

La CSF prend en compte et accompagne la personne et les familles de façon globale, tout au long de leur vie et dans tous les domaines. C’est pour cela que La CSF doit aujourd’hui réfléchir au développement transversal (CSF/FSFM/FNAAFP/IFED) de la médiation, en faisant connaître et en permettant de maîtriser les différentes formes de médiations telles que :

- La médiation sociale
- La médiation scolaire
- La médiation intergénérationnelle
- La médiation interculturelle

Il est urgent et indispensable de créer une commission « recherche » afin d’élaborer un outil de formation propre à La CSF, pour permettre à chaque structure et à chaque militant de s’approprier cette « approche médiation ».

A l'issue d'une démarche de médiation, les personnes repartent avec un bagage d'expériences multiples, qu'ils pourront continuer à utiliser par la suite, dans de nombreux domaines et ainsi participer au mieux vivre ensemble.

➤ ***La CSF entend instaurer et développer une culture de médiation, notamment par la création d'un outil « approche médiation », en lien avec la FSFM, qui doit permettre :***

- ***La sensibilisation à la médiation.***
- ***La découverte des différentes médiations.***
- ***La création de modules de formation.***
- ***Le développement de services de médiation.***
- ***La construction de partenariats et de travail en réseau.***

## **17 - LES ESPACES ACCUEIL FAMILLES**

La CSF, en tant que mouvement familial, est la structure privilégiée pour accueillir toutes les familles. Face aux demandes multiples et souvent complexes des familles, il est important de pouvoir leur proposer un lieu d'accueil alliant écoute, conseils techniques et moments de détente. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les personnes accueillantes puissent être suffisamment formées pour assumer ce rôle.

Il est donc important de s'appuyer sur notre concept commun « espace accueil familles » qui permettra de faire le lien entre les associations. Cette démarche commune entraîne, outre un soutien non négligeable des structures entre elles et de La CSF nationale, une meilleure visibilité des actions menées par les UD et représente une force supplémentaire face aux pouvoirs publics.

Il y a de plus en plus de parents qui s'interrogent. Il faut en profiter pour créer du lien et faire communauté d'adultes auprès des enfants. C'est tout le travail du lien social.

La mise en place d'« espaces accueil familles » répond à ces exigences. Ils sont à même de maintenir le lien social, de développer la vie associative et d'accompagner les familles dans leur investissement dans la vie citoyenne.

➤ ***La CSF impulsera le développement des « espaces accueil familles » dans les unions départementales et les sections, notamment par la recherche de moyens financiers auprès des pouvoirs publics.***

# H/ – LA DÉPENDANCE

Au cœur des réseaux de La CSF et de la FNAAFP/CSF se croisent les besoins exprimés par les familles confrontées à la perte d'autonomie de leurs proches et les réponses qu'apportent les professionnels de l'aide à domicile.

Le débat qui s'est engagé dans notre réseau sur la question des aidants familiaux a permis l'organisation de notre colloque national du 28 octobre 2011 intitulé « perte d'autonomie : quelles complémentarités entre professionnels et aidants familiaux ? ». Ce colloque a été un véritable succès pour nos deux organisations. Aussi, nous avons mis en place un groupe de pilotage « aidants familiaux » regroupant des représentants de La CSF et de la FNAAFP/CSF.

## 18 - PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

On compte aujourd'hui plus de 1,1 million de personnes âgées dépendantes et ce chiffre est amené à croître de 1 à 2 % par an d'ici à 2040. La prise en charge des plus fragiles s'impose comme un sujet économique et sociétal majeur.

Faire face à ce bouleversement démographique pose la question du financement de ce nouveau champ de protection sociale. Le système actuel, complexe, est loin de pouvoir répondre aux besoins d'une population vieillissante. Les plus de 85 ans, âge moyen d'entrée en maison de retraite, en 2020 devraient atteindre 2,1 millions de personnes et peut-être 4,8 millions en 2050. Pouvoir répondre à cet enjeu, impose la création d'un 5<sup>ème</sup> risque qui doit reposer sur la solidarité collective et venant appuyer la solidarité familiale.

Pour le CESE (conseil économique, social et environnemental), « les politiques publiques doivent favoriser la construction de parcours de vie répondant aux besoins des personnes âgées. En amont de la survenue de la dépendance, en développant la prévention, en adaptant l'habitat et en soutenant toutes les initiatives technologiques au service de l'autonomie ».

Au-delà d'une nouvelle articulation financière, le modèle de fonctionnement est également une nécessité.

Quelques pistes à développer ou intensifier :

- meilleure coordination du parcours de soins avec toutes les parties prenantes : la personne aidée, la famille, les professionnels.
- renforcement de l'aide à domicile et le soutien aux aidants.
- instauration d'une taxe sur les successions et les donations
- évolution des taux de CSG sur les retraites
- sensibilisation des sexagénaires à l'organisation de leur futur maintien à domicile
- prévention des symptômes de la dépendance

## 19 - L'AIDE AUX AIDANTS FAMILIAUX

Le débat qui s'est engagé dans notre réseau autour des importantes questions de la perte d'autonomie et de sa prise en charge, du respect de la dignité des personnes dépendantes et de la place des aidants familiaux comme des professionnels, mérite aujourd'hui de s'ouvrir au-delà des frontières de nos associations.

Le vieillissement de la population amène un accroissement des besoins en aide à domicile en même temps qu'une tendance vers une recherche de qualité.

La perte d'autonomie nous concerne toutes et tous. Et parce que nous touchons là au droit inaliénable de chaque individu à vivre dans la dignité du premier au dernier jour de sa vie, la prise en charge de la perte d'autonomie mérite un débat à la hauteur de ces enjeux, à la fois politiques, économiques et sociétaux.

Il est rarement porté une attention particulière aux professionnels et aux aidants familiaux au-delà même de l'importance de leurs rôles.

La complémentarité entre professionnels et aidants familiaux n'a de sens que si elle s'appuie sur une volonté partagée d'accompagner la personne dans la poursuite de son projet de vie en lui permettant de garder le plus longtemps possible une vie sociale et affective voire de retrouver des gains d'autonomie.

Cette problématique de la définition des places respectives de la solidarité collective et de la solidarité familiale fait l'objet des préoccupations du réseau.

➤ ***Nos deux organisations qui ont à cœur de s'inscrire dans les actions et de porter des revendications communes sur l'aide aux aidants proposent de poursuivre les travaux engagés en 2011 en activant un projet de recherche-action ambitieux en matière de réponse aux besoins des aidants familiaux qui comprend deux volets :***

- *Porter les revendications des aidants auprès des pouvoirs publics.*
- *S'engager à défendre leur projet de vie par la mise en place d'actions locales et de réalisations concrètes, prenant en compte tous les acteurs de terrain.*

➤ ***Nos deux organisations seront amenées à faire entendre leurs voix et à participer au débat plus global sur la prise en charge de la dépendance qui ne manquera pas de revenir sur le devant de la scène politique :***

- *Rencontres avec les élus pour faire avancer nos priorités.*
- *Débats citoyens dans une démarche d'éducation populaire.*

# I/ - CONCLUSION

Voilà déclinés les orientations pour lesquelles la CSF s'engage pour les prochaines années. Bien sur, pour certains il y a des manques et pour d'autres c'est bien trop !

Familles en mouvement, tel est le slogan de ce congrès qui s'inscrit sous le signe du projet associatif.

Pendant de longs mois, l'élaboration du rapport sur le projet associatif a permis un travail sur la défense de nos valeurs, sur la gouvernance de nos associations. Ces travaux ont également permis de revisiter nos fondamentaux et nous inscrire dans la chronologie historique de La CSF, à quelques années de ses 70 ans.

La CSF doit développer son projet politique et philosophique alternatif au capitalisme et au libéralisme en recherchant le débat et l'unité d'action avec les partenaires associatifs, syndicaux et politiques qui ont la même démarche.

Par ailleurs, la plateforme revendicative élaborée en prévision des échéances électorales de 2012 met l'accent sur nos principales revendications et les combats à mener. Elle doit, conjointement et en complément de la présente résolution générale, servir de boussole dans l'élaboration de nos actions.

Notre syndicalisme familial puise sa réflexion et son action dans la vie quotidienne des familles qui rejoignent La CSF. Les actions qui sont mises en œuvre partent des problèmes vécus et repérés dans les associations locales. Cette orientation fondamentale impose à l'organisation un respect et une prise en compte des initiatives et des réflexions de tous, à tous les échelons de l'organisation.

Totalement impliquée dans la vie du pays, elle s'appuie sur la globalité de la vie de toutes les familles et les représente dans les instances pour faire prendre en compte leurs avis et leurs attentes.

La CSF est un lieu de mise en cohérence de l'ensemble des besoins exprimés individuellement. Elle permet d'élaborer des revendications structurées, argumentées, pour influencer sur la cause des problèmes plutôt que d'agir simplement sur leurs conséquences, afin de les présenter aux interlocuteurs publics chargés de mettre en œuvre une politique sociale et familiale.

Aujourd'hui, face à l'objectif du MEDEF de mettre en concurrence tous les services dans tous les secteurs de la vie économique, La CSF réaffirme sa volonté de voir le secteur de l'économie sociale et solidaire se développer et sa volonté de le défendre face aux attaques néolibérales. Persuadés qu'il y a encore un avenir pour des associations, mutuelles, coopératives, services sociaux non marchands, nous incitons nos militants à s'y investir. Ainsi, La CSF souhaite garder toute la place qu'elle a acquise dès sa création dans la gestion de services qui apportent une solution aux demandes des familles.

La vie associative dans les quartiers, communes et territoires de vie représente encore aujourd'hui le meilleur moyen de conserver le lien social indispensable pour une vie équilibrée, en harmonie avec les institutions sociales et politiques.

Par sa proximité des familles et son mode de fonctionnement, La CSF lutte contre le « repli sur soi » et permet l'émancipation individuelle et collective. Les familles viennent à La CSF pour plusieurs raisons (service, litige, envie de s'investir...) et peuvent rester pour les valeurs de La CSF.

La CSF en tant qu'organisation syndicale ne se contente pas de la société telle qu'elle est et ne veut pas simplement accompagner les dégâts causés par notre système économique. La CSF participe à la transformation de la société afin que celle-ci permette à chaque personne de mener une vie digne.

Pour cela, La CSF ne se cantonne pas à une logique d'opposition mais insiste pour être force de propositions pour accompagner concrètement les transformations de notre société. Tout en restant indépendante, La CSF développe des relations de partenariat avec des partis politiques, des centrales syndicales de salariés, des institutions, des collectifs associatifs qui partagent ses valeurs afin de faire aboutir les avancées sociales indispensables aux familles.

Pour La CSF, la voix des familles, consommatrices de biens et usagères de services, doit être entendue indépendamment des revendications des salariés portées par les syndicats, même si ces dernières convergent vers un projet de société commun.

Espérer n'empêche pas d'entreprendre, quelle que soit l'horizon qui s'offre à nous aujourd'hui, avec les familles, mobilisons-nous pour faire aboutir nos revendications. N'en doutons pas, les familles en mouvement feront La CSF de demain.

# J/ - CONTRIBUTIONS DES UNIONS DÉPARTEMENTALES

## Union Départementale de l'Ain

### *Pouvoir d'achat et solidarité*

Les familles subissent une paupérisation accélérée, comme les retraités de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir subvenir à leurs charges. Aux travailleurs pauvres s'ajoutent désormais ceux qui après avoir oeuvré toute une vie, n'ont plus les moyens de subvenir à leurs besoins et se retrouvent souvent sur les registres de la Banque de France.

Celle-ci a enregistré 232 493 dossiers de surendettement en 2011, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2010. Les recommandations d'effacement de dette par les commissions ont été multipliées par 10 en un an.

Fait nouveau, les retraités sont eux aussi concernés par le surendettement. Le nombre de dossiers augmente chaque année. Depuis, la crise économique est passée par là. Le chômage a progressé de manière exponentielle.

Dès lors, il est facile d'imaginer que la solidarité parent/enfant se mette en action pour protéger le couple plus jeune qui passe dans le rouge suite à un licenciement ou à un aléa de la vie. Plutôt que de voir leurs jeunes s'endetter, les « anciens » prennent le relais et eux-mêmes tombent dans la spirale. Ce processus malheureusement classique est observé au quotidien dans nos permanences.

Inversement, certains enfants assument les dettes de parents dont les maigres retraites ne suffisent plus à couvrir leurs dépenses courantes.

Le doublement de la taxe sur les mutuelles et l'augmentation des taux de cotisation pénalisent de nombreuses familles.

Se soigner à minima pour survivre, se loger modestement moyennant un coût qui ne cesse d'augmenter, voilà le sort de nos concitoyens amenés à faire des choix entre le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation ou la culture.

La solidarité est une valeur indispensable pour contrer un système basé sur le profit et l'individualisme. Combattre les inégalités et l'injustice qui divisent les Français nécessite d'entretenir nos valeurs d'entraide et de camaraderie. La CSF doit porter l'espoir pour ces familles cassées par le mépris. Organisées en collectifs, elles auront toujours plus de chance d'obtenir gain de cause.

La politique sociale, en régression ces dernières années, a causé de gros dégâts et les familles explosent. Elle ne s'y retrouvent plus, pressées et compressées par les charges, stigmatisées par les pouvoirs publics de ne pas avoir un « vrai travail », et même parfois accusées de fraude !

Quit dit solidarité, dit réciprocité. A la différence de l'altruisme, la solidarité appelle un lien d'engagement et d'échange entre les personnes ainsi tenues responsables à l'endroit des autres.

Mais pour y arriver, encore faut-il savoir à qui l'on s'adresse...

Devant la réalité des différences culturelles et sociales, nous sommes en général fort dépourvus. De malentendus en quiproquos, partout les incompréhensions rythment les rapports entre groupes sociaux, dans les quartiers comme au sein de nos institutions.

Prôner plus de solidarité dans toutes les strates de la société, c'est aussi être capable de se remettre en cause dans nos pratiques avec les familles.

## **Union Départementale du Calvados**

Nous constatons aussi que les loyers des logements HLM, nouvellement construits, sont plus élevés que ceux du patrimoine ancien, ce qui ne permet plus aux personnes à revenus modestes d'y accéder, et de plus le taux d'effort ne donne pas une image complète des difficultés des familles. Il faut y ajouter la notion de « RESTE A VIVRE » d'autant plus importante pour les familles à revenus modestes.

Nous demandons un véritable encadrement des loyers HLM.

## **Union Départementale d'Indre et Loire**

Contribution à la résolution générale à propos du point 4.2 sur la protection de la santé grâce aux campagnes d'information

« La question de l'alcoolisme et en général de toute addiction chez les adolescents, mériterait d'être soulignée à cause de sa nouveauté et de son développement rapide. En France, les adultes ont des problèmes avec l'alcool, ce qui conduit à nier le problème chez les plus jeunes. En France où l'alcool est lié à la fête, à la convivialité dans un mélange des générations, à l'opposé dans le cas des jeunes, le but est d'être le plus rapidement possible en état d'ivresse, le plus souvent en public. A la recherche de sensations fortes, les ados boivent de plus en plus tôt, de préférence en bande et parfois en association avec d'autres produits toxiques.

La CSF a déjà alerté sur les prémices.

On constate un grave décalage entre la prise en compte de ce phénomène et sa réalité. Le dialogue sur ce point entre adultes et jeunes est important. Les centres de santé ont vocation à être les lieux d'information et de dialogue et doivent se développer. »

## **Union Départementale de la Loire**

### ***Le quotient familial***

Cette partie est peu développée, difficilement compréhensible, elle suscite des réactions fortes même chez des militants de longue date.

Cela nécessitera une poursuite de la réflexion, par le groupe qui y a travaillé, qui doit sans doute aussi s'étoffer.

Des explications devront suivre dans nos instances.

## **Unions Départementales de Loire Atlantique et de la Sarthe**

Les UD 44 et 72 ont unanimement apprécié le travail de rédaction des textes du Congrès.

Ces textes, bien structurés, nous ont déjà permis d'échanger et nous accompagneront dans notre travail de terrain.

Bravo et merci pour ce travail.

La CSF s'est investie fortement dans la campagne des élections des représentants des locataires au sein des CA d'HLM. De deux administrateurs élus plus un en cours de mandat dans le 44, nous sommes passés à sept élus.

un des axes forts de notre campagne était le gel des loyers : un slogan simple, percutant, facile à populariser auprès des locataires.

Début septembre, nous avons appris que le secteur logement s'apprêtait à proposer une consigne de vote acceptant une hausse de 1 %.

Nous avons fait part de notre incompréhension.

Nous pouvons comprendre les difficultés budgétaires de certains bailleurs sociaux. Mais La CSF doit privilégier le budget des familles aujourd'hui durement touché par la crise.

Les CSF 44 et 72 regrettent que ce recul sur nos revendications ne soit pas associé à une démarche de négociation. Cette concession aux organismes HLM est purement gratuite et elle ne tient compte ni de la situation de chaque organisme ni de la position des autres associations de locataires.

Nous contestons aussi que le secteur décide d'une consigne de vote. Il ne s'agit pas d'une question technique sur l'habitat.

Cette question touche le budget des familles et donc l'ensemble des structures de La CSF. C'est une décision politique qui doit être prise par les instances politiques de La CSF. Le rôle et le domaine d'intervention des secteurs d'action doivent être redéfinis.

La résolution générale rappelle bien les revendications de La CSF en matière de hausse de loyer, mais aussi en ce qui concerne les aides au logement qui nous le rappelons ont été limitées à une hausse de 1 % pour 2012.

Dans le projet associatif, les droits fondamentaux sont rappelés.

La question des transports est évoquée dans la résolution générale, mais n'apparaît pas dans les droits fondamentaux cités dans le projet associatif. Le droit de se déplacer pour le travail, pour les activités, pour la santé, doit être reconnu lui aussi comme un droit fondamental.

Pour parvenir à cet objectif, l'État et les régions doivent mener une politique volontariste et ambitieuse de développement des transports collectifs et déplacements doux sur l'ensemble du territoire, sur une forte amplitude journalière et le week-end.

Ces transports doivent rester accessibles pour tous, tant au niveau du coût que de la qualité et de l'offre de services aux usagers. C'est un facteur d'insertion sociale.

Le développement des transports en commun est un choix de société qui engage l'avenir et tend vers une société plus respectueuse de l'environnement.

Le poids, dans les budgets familiaux, de l'énergie pour les besoins du logement comme du transport, est une préoccupation importante pour La CSF. Cela doit nous conduire à mener des réflexions et rechercher des solutions vers des modes de constructions ou de déplacements moins consommateurs d'énergies fossiles ou nucléaires, tout en restant accessibles à tous financièrement.

## Union Départementale du Morbihan

La CSF du Morbihan (56) souhaite remédier à un oubli important dans la résolution générale.

La difficulté des familles à faire face au handicap physique, mental et sensoriel est importante.

La loi de 1975 favorisant l'intégration des personnes porteuses de handicap a représenté une réelle avancée, cependant l'impact sur les familles reste limité par l'isolement, les difficultés financières, le manque de solutions adaptées, le défaut d'information et le manque de reconnaissance

L'éducation, l'égalité des droits, l'accès à la santé, au logement, à l'emploi, à la culture et aux loisirs sont déjà des domaines préoccupants et parfois sources d'exclusion pour les personnes ordinaires. Ce phénomène est nettement amplifié pour les personnes souffrant d'handicap.

Les situations vécues par les familles s'ajoutent au handicap, créant de nouveaux problèmes au sein de la famille (précarité, éclatement de la cellule familiale, détresse psychologique, etc...)

**L'UD/CSF 56 souhaite que La CSF porte auprès des pouvoirs publics les revendications suivantes :**

- les mêmes droits pour tous,
- la mise en place d'une véritable politique d'inclusion,
- la reconnaissance du statut d'aidant pour les parents d'enfants handicapés.

## Union Départementale du Bas-Rhin

### *Les Réhabilitations, pour qui, comment... ?*

Aujourd'hui, se développent dans nos quartiers des chantiers relevant essentiellement des plans ANRU et d'autres non financés par ce dispositif.

Il était temps... ! Trop de logements construits essentiellement dans les années 60 à 70 étaient à la limite de la décence.

L'on peut discerner d'une part les réhabilitations en site occupé, d'autre part les opérations de réhabilitation qui comportent des démolitions et leur impact énergétique, thèmes que nous avons retenus.

Et l'on constate le processus suivant :

**Les locataires concernés par les démolitions** sont dirigés vers des « logements-tiroirs ».

Ils espèrent intégrer à terme un logement neuf.

Pour nombre d'entre eux, les plus précaires, ce ne sera pas le cas.

Les loyers des logements après réhabilitation ayant augmenté, ils ne sont plus accessibles en raison de revenus trop faibles, aggravés par le plafonnement des APL.

Ils sont alors dirigés vers des logements souvent anciens qui eux mériteraient une réhabilitation.

Tout ceci, vous l'aurez compris, va à l'encontre d'un traitement égal, de la mixité sociale et conforte le sentiment de ne pas pouvoir sortir de la précarité.

D'autre part, nous soutenons la **mise en place d'une réelle démarche participative des habitants**.

En effet, nous entendons l'expertise des locataires sur des sujets liés à la surface, aux commodités de leur logement...

Nous revendiquons la nécessité suivante : faire participer en amont de manière formelle et plus concrète les habitants concernés par ces travaux, devant mener aux accords collectifs.

Autre sujet, la performance énergétique.

La quasi-totalité des réhabilitations sont ciblées C (de 91 à 150 kW/m<sup>2</sup>/an) au lieu de A (inférieur ou égal à 50kW/m<sup>2</sup>/an), soit près du double comparé à la note A... !

On peut malheureusement constater cet écart de A à C, et dire que cet écart, ce sont les plus précaires qui en supporteront les conséquences et qui subiront de nouvelles réhabilitations pour rattraper ce retard.

Les élus actuels doivent nous entendre, les sortants portent la responsabilité de la situation actuelle, au travers de la confiscation d'une partie des budgets alloués au logement, des augmentations sous forme de taxes à supporter par nos populations.

## Union Départementale du Rhône

### **Partie sur les droits fondamentaux :**

L'UD du Rhône souhaite ajouter ou renforcer certaines positions, notamment :

#### *1. Sur le service public de l'eau :*

L'eau est un bien commun de l'Humanité. L'UD du Rhône demande à ce que La CSF agisse pour garantir une gestion publique durable de l'eau sur le territoire français et non d'une délégation au privé.

#### *2. Sur l'égalité d'accès à la justice :*

Pour permettre le respect des droits fondamentaux, nous devons militer pour garantir l'accessibilité et donc l'égalité devant la justice. Nous devons nous battre pour le droit à l'aide juridictionnelle et la renforcer en augmentant son plafond de ressources.

#### *3. Sur le droit à l'avortement :*

Dans un contexte où le droit à l'avortement est constamment bafoué et remis en cause, nous demandons qu'il soit considéré comme un droit fondamental pour les femmes.

### **Partie 2 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion :**

L'UD du Rhône propose les mesures suivantes :

1. La TVA à 5,5 % pour les produits de premières nécessités et pas seulement pour les fournitures scolaires.
2. Un moratoire sur les prix des fournitures scolaires en plus de la TVA à 5,5 %
3. La taxation des industries pharmaceutiques et la réglementation des honoraires médicaux
4. L'interdiction des taux usuriers des crédits à la consommation (revolving et autres)
5. Des mesures pour contraindre la prise en charge des protections juridiques des contrats d'assurance.

### **Partie 3 : Agir pour le développement de La CSF**

1. Nous demandons la mise en place d'une charte ou d'un guide pour les représentants de La CSF dans tous les secteurs.
2. Notre représentativité dans les UDAF doit-elle également être affirmée par le nombre de nos associations ?

## **Union Départementale de la Sarthe**

L'Union Départementale 72 et la section CSF-Lire et Comprendre pour Vivre de La Flèche, s'interrogent sur les difficultés d'insertion dans le monde du travail pour une proportion importante de jeunes adultes ou de personnes plus âgées qui ont perdu leur emploi.

Pour certains, ces difficultés sont liées à une nécessité d'apprentissage ou de réapprentissage de savoirs de base : lire et comprendre l'écrit, écrire, compter, maîtriser des compétences numériques. Le terme d'illettrisme n'est plus employé actuellement : on parle d'accès aux compétences-clés.

Quelles que soient les conditions de la scolarisation pour les jeunes jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, il reste et restera toujours un certain pourcentage de personnes qui ont pas, pas voulu... entrer dans ce monde de l'écrit.

**Un réapprentissage est possible tout au long de la vie.**

Des structures sont nécessaires pour répondre à ce besoin, structures associatives avec un projet d'éducation populaire permettant aux apprenants de se prendre en charge individuellement mais dans un projet collectif, avec l'aide des autres apprenants et des formateurs.

Si nous n'y prenons pas garde, des officines privées vont faire ou font déjà de ces réapprentissages un secteur de profit.

Si des sections ont envie de se lancer, c'est sûrement une grande nécessité actuellement, d'autant plus que **les personnes qui en ont le plus besoin, ne viendront pas vous le demander.**

Par ailleurs, concernant le surendettement, il nous semble que réclamer une taxation de la publicité pour les crédits renouvelables, ne ferait que cautionner ces cartes très néfastes qui ne font qu'accentuer le surendettement avec les conséquences sur toute la famille.

La CSF se doit plutôt de lutter pour leur suppression dans sa démarche de combat contre la précarité.

## **Union Départementale de la Haute-Savoie**

Lors des congrès, nous mettons en évidence la richesse des actions menées par La CSF. Or, nous constatons que malgré son ancienneté, malgré ses nombreuses implantations, malgré ses multiples actions, La CSF n'est pas connue du grand public.

L'UD CSF 74 face à cette problématique a réagi et a mis en place une commission communication, dont l'objectif est de faire connaître La CSF, en interne, mais aussi au niveau de tout le département.

Pour ce faire, nous avons procédé à la refonte de divers documents, réalisé des affiches ciblées, retravaillé notre bulletin trimestriel, porté divers messages sur les marchés de l'agglomération et bien sûr construit un site internet interactif.

Or, nous remarquons que dans le projet associatif de La CSF, (p 67) il est noté : « faire de la communication une priorité » et nous nous en réjouissons. Toutefois, à la lecture de ce paragraphe, il n'est question que de communication interne, ce qui est certes important, mais insuffisant. Par contre, dans la résolution générale, il n'est plus question de communication, ce chapitre est totalement oublié, or il est indispensable pour le développement de La CSF.

Pour cela, il est indispensable que La CSF se dote d'une personne qui fasse fonction de porte-parole de l'organisation, qu'elle puisse amener les médias à s'intéresser à La CSF (nous y sommes totalement absents) et ai comme principal objectif de faire connaître largement La CSF.

Pour être dans la mouvance actuelle, ce porte parole devra travailler en collaboration avec la commission communication, être au courant de ce qui se fait, réagir rapidement aux événements, et savoir passer le relais en cas de besoin.

La CSF a besoin d'acquérir une reconnaissance non pas uniquement des partenaires ou des pouvoirs publics, mais du grand public.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions nous développer ou même continuer à long terme à exister.

## Union Départementale de Paris

Si nous partageons bien les orientations générales de cette Résolution, nous constatons néanmoins que l'action en matière de logement a été largement disséminée dans le rapport et rend difficile d'appréhender sa cohérence d'ensemble. Par ailleurs, certaines revendications importantes nous semblent avoir été omises :

- Maintien de la législation applicable aux logements conventionnés en fin de conventionnement,
- L'interdiction de la vente HLM,
- L'abrogation de la loi Boutin, l'abrogation du décret de 2008 sur le surloyer, et la suppression des Conventions d'Utilité Sociale.

Par ailleurs, nous regrettons que la conclusion de cette Résolution Générale ne reprenne pas les points de convergences et les axes forts portés par La CSF tels que :

- La défense et la restauration des services publics (santé, logement, éducation...)
- Une avancée sur les droits fondamentaux et notamment l'action de groupe, le congé représentation... qui concernent l'ensemble des secteurs d'activité de La CSF.

Cette reprise des points de convergence est nécessaire en interne pour la Confédération et ses UD, et est nécessaire pour porter le message de La CSF auprès des médias.

## Union Départementale du Territoire de Belfort

Les projets encadrés dans ce texte, bien que **tous souhaitables**, donnent du travail à La CSF pour deux siècles. Bon, là nous exagérons, mais en tout cas beaucoup plus que dans l'intervalle entre deux Congrès.

Et aucun Gouvernement, même celui du président François Hollande, que nous venons d'élire, heureusement, ne nous donnera aussitôt tous les moyens pour réaliser un programme aussi ambitieux, si justifié soit t'il. Après 5 ans aussi dévastateurs, (inutile de s'étendre) les besoins sont énormes, dans tous les domaines, emploi, san-

té, etc... ne serait-ce que pour réparer les dégâts dans l'édifice social bâti dans les, dans **nos** luttes depuis 1945. Et, bien entendu, nous ne parlons pas de la crise, qui limite les capacités financières, et aggrave les problèmes.

Si nous voulons être crédibles dans nos actions et nos revendications dans un proche avenir, et « vendre » notre programme, aux militants, aux Pouvoirs publics, à l'opinion..., il faut absolument :

1. Définir des priorités
2. Fixer une stratégie, en fonction de nos moyens financiers, de nos forces en militants, de notre implantation, de notre visibilité
3. Mettre en place les outils de nos ambitions

Ca vous paraît pessimiste, peut-être bien. Mais c'est surtout réaliste. Nous sommes convaincus qu'il nous faut « **muscler** » notre Résolution.

D'abord, ici, au Congrès, il faut commencer à définir des **priorités**. Bien sûr, nous devons les affiner par la suite.

Dans les encadrés, 81 projets **identifiés** au moins pour notre action. En réalité, sans doute le double. Chacun sait, ici, que c'est une tâche impossible en 4 ans.

Alors, il faut fixer, **20 ou 30 priorités**. Ensuite, étudier les moyens d'y parvenir, concrètement, en fonction de nos forces, qui ne sont pas infinies.

Nous ne nous sentons pas la compétence, ni le temps, d'aller plus avant dans cette réflexion, mais pour l'UD 90, **c'est indispensable**.

Comment espérez-vous vendre cet énorme catalogue aux militants, aux familles, à l'opinion publique ?

## Union Départementale de Seine-Saint-Denis

L'école publique a plus que jamais un rôle à jouer dans le fondement du pacte démocratique et social. Si l'augmentation du nombre d'adultes dans les établissements scolaires est nécessaire, *cela ne peut pas se faire uniformément et il faut absolument tenir compte du contexte local et de la population accueillie. Certains quartiers ou écoles doivent donc être prioritaires.*

Sur la politique de prévention santé, la résolution générale préconise qu'un budget spécifique et dédié soit prévu par la sécurité sociale. Mais en ce qui concerne les médecins et les infirmières scolaires, ne fait-on pas fausse route et ne risque-t-on pas de faire que les aspects « santé » soient encore moins pris en compte à l'école ? *Et pourquoi alors ne pas faire prendre aussi en charge par la sécurité sociale la médecine du travail, aujourd'hui payée par les employeurs ?*

*Sur la politique familiale, à propos des cotisations patronales, il nous semble que La CSF ne peut pas écrire que cela témoigne d'une responsabilité sociale des employeurs. En effet, ces cotisations sont assises sur les salaires et doivent continuer à être considérées comme du « salaire différé » produit par les salariés uniquement. C'est d'ailleurs pour cela que les cotisations « patronales » figurent aussi sur les fiches de paye. Cela a toujours été la position des syndicats et doit le rester.*

*Nous appuyons la création d'un groupe de travail sur la réforme fiscale. Toutefois il y a un oubli important : la fiscalité locale qui pèse sur toutes les familles.*

*Sur le logement, pour la prise en compte dans le calcul de l'aide aux logements, il est nécessaire de prendre aussi en compte les étudiants, aux moins de 25 ans au chômage, car ils sont aussi à la charge des familles.*

**Concernant la campagne des élections HLM, la résolution dit que « 10 millions de français votent... », les locataires étrangers votent aussi !!!**

**Sur l'environnement et le développement durable :** *La CSF ne doit pas faire de confusion si elle veut construire une « société durable » en réduisant le DD à l'environnement. L'environnement n'est qu'un aspect du développement durable.* La CSF pourrait aussi s'inscrire dans une démarche d'Agenda 21.

**Sur la fonction parentale, il nous paraît important que la résolution aborde la question de l'adolescence - « une population vulnérable ».** *L'adolescence est une période très dure, aussi bien pour l'enfant que pour les parents, où beaucoup de souffrances se vivent au sein de certaines familles. Quels soutiens face à ces nouvelles formes alarmantes de souffrances psychiques : suicides, scarifications, alcoolisme et cannabis précoce, pornographie envahissante, décrochage scolaire, violence, cyberdépendance, blogs, journal intime à ciel ouvert... ?*

L'UD de Seine Saint-Denis **approuve les orientations proposées et votera la Résolution Générale.**

## Union Départementale du Val d'Oise

Malgré la victoire de François Hollande, La CSF devra être fortement active pour que les familles populaires voient leur situation s'améliorer.

L'UD 95 souhaite insister sur quelques sujets et émettre un souhait.

Les questions d'énergie vont devenir cruciales dans les années à venir. Les prix de l'énergie vont continuer à augmenter, y compris ceux de l'électricité du fait des investissements nécessaires pour construire de nouvelles centrales et prolonger celles existantes. Pour l'UD 95, La CSF doit porter deux messages.

Le premier est de garantir à chacun un droit effectif à l'énergie et cela passe par une interdiction des coupures et un élargissement des tarifs sociaux. Aucune famille ne doit se retrouver sans énergie parce qu'elle a des difficultés financières. La CSF devra également être attentive aux conséquences d'une tarification progressive sur les familles populaires, car ce type de tarification a été créé pour faire de la maîtrise de la consommation et non pas pour garantir l'accès à l'énergie.

Le deuxième est la mise en place de politiques fortes de réductions des consommations dans les logements et les transports. La CSF doit défendre des politiques d'isolation dans les logements, de développement de transports collectifs et doux, de relocalisation de notre économie mais également elle doit mener des actions avec les familles pour qu'elles prennent conscience des enjeux autour de l'énergie.

Nous sommes confrontés dans les quartiers populaires à une dégradation de la santé des habitants. La CSF doit certes agir pour une meilleure prise en charge des soins mais elle doit agir également en matière de prévention et en particulier sur les questions d'alimentation. Enfin, l'UD 95 considère que les médecins doivent faire évoluer leurs pratiques vers une véritable médecine de prévention.

Après cinq années de casse de l'Education nationale, l'accès à une éducation de qualité pour tous est un enjeu pour les prochaines années afin de préparer les jeunes générations à affronter l'avenir.

La CSF doit revendiquer une école de la réussite pour tous en demandant une carte scolaire aidant à maintenir de la mixité sociale dans les établissements scolaires et en exigeant que des moyens supplémentaires soient attribués aux établissements des quartiers populaires, en priorité dans les classes maternelles et primaires pour que plus aucun enfant ne sorte de l'école avec des difficultés pour lire et écrire. Nous devons rappeler aux pouvoirs publics que c'est dans ces classes et dans ces quartiers que s'écrit le futur de la République et pas seulement dans les grandes écoles.

Enfin l'UD 95 souhaiterait que La CSF considère le droit à un environnement de qualité comme un droit fondamental, celui de disposer d'un air, d'eau et de sols non pollués, d'une alimentation saine et d'un accès à des espaces naturels, car ce sont les familles des quartiers populaires qui sont les plus touchées par un environnement dégradé. Nous espérons que La CSF s'engagera résolument dans cette thématique.

## RÉPONSES DU RAPPORTEUR AUX CONTRIBUTIONS FORMULÉES PAR LES UNIONS DEPARTEMENTALES

Merci pour vos différentes interventions qui viennent enrichir et compléter cette résolution générale déjà très dense. Ce rapport était limité à une trentaine de pages, ce fut un exercice difficile, voire impossible puisqu'il atteint 37 pages.

Je vais tâcher de répondre à tous, en suivant l'ordre des passages, peut-être pas dans le détail car le temps m'est compté.

### UD-01

Dans le chapitre sur « la pauvreté et l'exclusion », La CSF de l'Ain a souhaité mettre l'accent sur les personnes retraités qui sont également confrontées à la paupérisation avec leurs petites retraites. En effet la situation de crise voit des enfants qui prennent le relais des dettes contractées par les parents et inversement. Le minimum garanti est un des axes développé dans ce rapport, et une réflexion sur la notion du « reste à vivre » doit être menée, notamment par la mise en route d'une enquête sur le « reste à vivre » dont l'analyse servira pour appuyer certaines de nos revendications visant à réduire la précarité.

### UD-14

Concernant la notion du « reste à vivre »/« taux d'effort » pour le logement soulevée par l'UD de Caen, il est vrai que le système actuel n'est pas satisfaisant il faut réfléchir à d'autres pistes, la solution du taux d'effort en fait partie. Il faut revoir de fond en comble la politique du logement qui devra s'appuyer sur un service public du logement avec des aménagements très importants. Cela fait partie des réflexions que doit mener le secteur Habitat. Mais la notion du « reste à vivre » doit être conjuguée avec celle du « taux d'effort » pour garantir justice et mixité.

### UD-37

Interpelle sur l'alcoolisme chez les ados. La question a déjà été abordée par La CSF, notamment sur les premix comme souligné, mais aussi plus largement sur toutes les dépendances, telle que l'addiction des jeunes à internet, aux jeux en ligne... Le Secteur « économie-consommation-santé-environnement », dans ses nouvelles pratiques met en place un groupe « santé » en tant que tel avec un fonctionnement indépendant du secteur, où seront traitées plus spécifiquement les questions de santé, tant de prévention que d'addiction et d'accès aux soins.

La question des adolescents très peu abordée jusqu'à maintenant, mérite d'être prise en charge plus concrètement, le nouveau découpage du secteur « Education » devrait permettre la prise en compte de cette thématique.

### UD-42

Pour ce qui concerne la fiscalité et plus particulièrement le chapitre sur le « quotient familial », je précise qu'un effort de synthèse a été exigé et en y répondant, des détails peuvent manquer et ainsi nuire à la compréhension. Toutefois, cette question est développée dans la plate forme revendicative, qui doit être un document de référence permanent, ce n'était donc pas la peine de redire la même chose.

Par ailleurs, je rappelle qu'un groupe de travail sur la fiscalité va se mettre en place dès la rentrée, où sera abordée également la fiscalité locale. N'hésitez pas à vous joindre à ce groupe.

### UD-44 et 72

Concernant le gel des loyers, jusqu'ici la consigne donnée était le gel des loyers, mais certaines UD ont fait valoir que cela posait problème en termes de crédibilité auprès d'organismes effectuant des travaux entraînant de nécessaires hausses. La consigne était plutôt de ne pas imposer un gel à toutes les situations mais plutôt de veiller à ce que les augmentations soient négociées pour être les plus faibles possibles, le gel restant une des options possibles.

Concernant l'absence de la « thématique transport » dans les droits fondamentaux, il est vrai que le transport n'apparaît pas en tant que tel, cependant il apparaît ailleurs dans le rapport. Vous avez raison d'appuyer cet aspect tant en termes des pratiques à adopter, qu'en termes de désenclavements de certains quartiers ou encore de coût...

### UD-56

La question du handicap est très peu abordée dans nos différents travaux. Le travail engagé avec la FNAAFP/CSF sur la dépendance et l'aide aux aidants familiaux va se poursuivre et s'intensifier et permettra d'aborder également la question du handicap. Cependant, des initiatives locales existent, leurs remontées permettraient une meilleure sensibilisation par la mutualisation de ces données. Nous profitons pour insister, une fois de plus, sur la nécessaire remontée au niveau national des actions, réflexions... locales.

### UD-67

L'analyse est partagée. Concernant la concertation, c'est l'une de nos batailles. La CSF est à l'origine de la création d'un module de formation sur la participation des habitants avec l'IFMO (école de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers).

La performance énergétique est un des dossiers principaux de cette nouvelle mandature. Le logement étant confié à un ministre écologiste, on peut espérer que ce thème sera rapidement d'actualité.

### UD-69

Certains aspects soulevés par l'UD du Rhône sont effectivement des notions absentes de la résolution générale (qui se défend d'être un catalogue), mais d'autres se retrouvent dans la plateforme revendicative. Tout à fait d'accord pour la vigilance sur le droit à l'avortement que l'on peut retrouver dans le dossier technique sur la bioéthique.

Nous partageons également la proposition pour la mise en place d'un guide en direction des représentants CSF, qui sera confiée à l'IFED.

Notre représentativité dans les UDAF passe aussi par le nombre d'associations. Merci pour cette précision qui sera intégrée dans le rapport.

### UD-72

Concernant les apprentissages et réapprentissage, je précise que ces questions seront confiées à l'IFED pour la création d'outils et l'accompagnement des associations locales.

Pour ce qui concerne la suppression des crédits renouvelables, concrètement on sait que l'on ne va pas pouvoir en obtenir la suppression de sitôt, même si cela reste une revendication forte de La CSF, qui reste isolée sur ce champ, car les autres mouvements ne sont pas dans cette démarche. Devant la multiplication des offres de plus en plus insidieuses, notamment via internet, il faut une proposition rapide, efficace et dissuasive, comme une taxation forte, pour éviter la prolifération des offres de crédits renouvelables. Notre revendication de remplacer les crédits renouvelables par du crédit affecté est toujours d'actualité.

### UD-74

Pour répondre à la question sur la communication, je précise qu'une commission permanente a été créée l'année dernière avec des salariés affectés. Ce n'est pas satisfaisant certes, mais la « communication » est bien

un des axes prioritaires des perspectives du programme revendicatif. Un travail a été effectué sur l'image de La CSF (logo, le site, le Nous, etc). Cela vise bien l'externe ! Le secrétaire confédéral en charge du suivi Internet, a dans ses compétences l'accompagnement des besoins du réseau sur leurs sites internet. Bien sûr, des efforts sont encore à faire pour une meilleure visibilité de La CSF.

### **UD-75**

Pour répondre à l'UD Paris, je me répète encore, mais l'exigence d'un texte concis impose des paragraphes raccourcis, mais que l'on retrouve plus développés dans la plateforme revendicative qui est notamment disponible sur extranet. Toutefois, les points soulignés comme absents sont bien dans le rapport, notamment aux pages 7 et 27.

### **UD-90**

Certains ici savent que les chiffres sont mon cauchemar... mais 81 projets identifiés pour l'UD 90, c'est une certaine lecture car les encadrés ne sont pas tous déclinés en action ou projet. Comme on a pu le constater beaucoup d'ud ont encore rajouté des points et nous reprochent des thèmes encore absents. Enfin, ce qui peut être prioritaire pour les uns ne l'est pas pour d'autres et inversement, il est donc compliqué d'arriver à un consensus et de satisfaire l'ensemble, c'est-à-dire d'être le moins exhaustif possible tout en produisant un document condensé...

Je précise que dans ce rapport, chacun peut choisir ses priorités, c'est un signe, ou plutôt des signaux envoyés au réseau sur des sujets qui nous préoccupent, ce sont des sujets travaillés par les secteurs nationaux ou quelquefois localement. Définir des priorités, mettre en place des outils, fixer des stratégies... c'est notre tâche quotidienne, en tout cas on s'y essaye.

### **UD-93**

La Seine St Denis nous interpelle sur des sujets actuellement en réflexion.

Interpellation sur la question des élections HLM et la formulation employée. Entièrement d'accord sur le vote des « locataires ». La formulation sera corrigée directement dans le rapport. De même pour ce qui concerne le chapitre Environnement.

Le nouveau découpage du secteur EPI, a intégré dans ses travaux la question des adolescents.

### **UD-95**

Enfin, la dernière contribution appuie et renforce certains axes. Je précise cependant que, justement, la victoire de François Hollande impose une plus grande mobilisation maintenant que nous avons des interlocuteurs potentiels. Tout à fait d'accord pour le message d'urgence, c'est l'une de nos revendications dans la plateforme revendicative : une efficacité énergétique prenant en compte l'accès complémentaire que ce soit par l'isolation thermique, la consommation des appareils ménagers, etc...

Je remercie l'UD du Val d'Oise d'appuyer les différents points développés dans la résolution générale et déclinés en revendications.

L'ensemble des contributions sera annexé au rapport et va ainsi le compléter et l'enrichir. Je vous remercie à nouveau pour votre participation à ce travail.

J'ai essayé de répondre de manière synthétique pour respecter le temps accordé. Mais je suis consciente de n'avoir pas donné entière satisfaction et laisser place à des frustrations... Cependant, le travail d'aujourd'hui n'est pas une fin en soi, tout reste à faire, à compléter, à impulser, à créer... Maintenant, il ne reste plus qu'à se mettre en mouvement...